



uNS
Education

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

T R I M E S T R I E L - S e p t e m b r e - 2 0 0 2

Site internet : <http://www.sen.fr/~snaps>

N° 53

ÉDITO

« Le dialogue social »

LE DIRE C'EST BIEN, LE FAIRE C'EST MIEUX

Il en est du dialogue social comme de la partition du MJS, l'effet d'annonce laisse une impression d'imprévoyance et un arrière goût d'inachevé... Et comme les mots réflexion, modernisation et expérimentation sont à la mode... Alors chiche, allons-y...



Nos valeurs et convictions, maintes fois rappelées dans nos publications, nous apparaissent comme d'excellentes bases pour aborder ces concertations.

D'une manière générale, nous proposons à tous les acteurs des APS de ce pays, d'utiliser comme "fil rouge" des prochains "Etats Généraux du Sport" (1), la promotion de l'organisation nationale du sport français comme modèle européen. Nous pensons également que c'est dans ce cadre qu'il faut relancer le débat sur l'encadrement des pratiques de demain. Cette réflexion ne pourra pas faire l'économie d'une réécriture de l'article 43 (2), dont la version actuelle ne convient à personne et conduit à une impasse "juridico-administrative".

Concernant plus directement la gestion de notre corps et la modernisation de notre administration, nous avons enregistré avec une grande satisfaction la volonté du gouvernement actuel de poursuivre les travaux de la TR "MME" (3) et notamment l'engagement de la création, pour la fin de l'année 2002, d'un corps technique et pédagogique supérieur.

Ces chantiers et plus encore les applications qui en découleront sont, à nos yeux, un préalable incontournable à toutes réflexions plus larges, telles qu'une nouvelle étape de décentralisation dans le secteur des APS.

Décentralisation qui n'est pour l'heure qu'un slogan politique, qui pourrait très vite devenir un piège particulièrement "vieux"... pour ceux qui, ne jurant que par elle, croient sans doute encore à l'existence de certaines potions magiques...

Jean-Paul KRUMBHOLZ

(1) Promis par notre Ministre avant la fin de l'année civile.

(2) De la loi n°84-610 du 16/07/84, modifié par l'art. 37 de la Loi n°2000-627 du 6/07/00.

(3) Table ronde "Métiers-Missions-Emplois".

sommaire

- Les membres du nouveau bureau national du SNAPS élus au congrès de Toulouse
P.2 à 4
- Organigramme fonctionnel du Bureau National du SNAPS
P.5 à 7
- CAP du 8 juin 2002 relative à l'intégration, à l'accès et au détachement dans le corps de professeur de sport
P.8
- CAP du 3 juillet 2002 relative à l'avancement d'échelon
P.9
- Notation, piège abscons
P.10 à 12
- Les ressorts de la motivation au travail
P.13
- Dernière minute
le cabinet du ministre
P.14
- Ils sont formidables
P.15
- Site Web SNAPS
P.16 à 19
- Le corps supérieur sur la bonne voie
des CAP qui redouillent un CTPM aux abonnés absents
P.20
- Nous n'en avons jamais été aussi proche
P.21
- Battons le fer tant qu'il est chaud
P.22
- Sport et décentralisation
un sujet d'actualité
P.23 à 25
- Pour un entrée moins difficile
Quelques destinations de rêve pour commencer...
P.26-27
- Toutes les grilles indiciaires
P.28-29
- Comment adhérer au SNAPS?
P.30
- Tarif des cotisations 2002/2003
P.31
- Les délégués régionaux du SNAPS
P.32



Mieux connaître

Les membres du nouveau Bureau National du SNAPS **ÉLUS AU CONGRÈS DE TOULOUSE**

Vous découvrirez ci dessous le trombinoscope du nouveau Bureau National du SNAPS élu lors du Congrès de Toulouse.

Nous avons placé en vis à vis de chaque portrait un mini curriculum vitae afin de vous permettre de mieux connaître vos élus nationaux. A la lecture de leurs spécialités sportives, de leurs itinéraires individuels tant de formations que de carrières, vous comprendrez que les vécus de chacun réunis permettent d'appréhender l'ensemble des problématiques liés au champ des Activités Physiques et Sportives et plus particulièrement celles concernant l'exercice de notre métier - Professeur de Sport- qu'ils défendent notamment au travers d'un investissement syndical.



Jean-Paul KRUMBHOLZ
Secrétaire Général

Spécialité sportive : Handball
Titres sportifs : Champion de France cadet International Cadet, Junior, Espoir, Espoir B
Formations : BEES 2^{ème} degré Handball

Licence STAPS

1987 : Professeur de Sport

Carrière :

1978-82 Entraineur SMEC Handball
1980-82 Maître auxiliaire au Lycée G de La Tour à Metz
1982-92 CTR Handball Ligue de Lorraine
1992-95 Détaché à la municipalité de Gagny, conseiller technique du maire
1995-97 CTR Handball Ligue Ile de France
1997-99 CAS à la DRDJS de Paris suivi des CT
1999-00 Détaché au Ministère de la Justice comme conseiller des affaires sportives

Fonction et affectation actuelle

CAS à la DRDJS de Paris, en décharge syndicale pour le SNAPS

Activités syndicales :

Secrétaire Général du Snaps depuis mai 2000, Commissaire paritaire

Daniel DUBOIS
Trésorier National

Spécialité sportive : aviron
Titres sportifs : Champion de France Aviron en Quatre avec Barreur Comme Entraineur National (3 titres de champion du Monde consécutif, 1 troisième place)

Arbitre International

Formations :

BP Tourneur sur Métaux, BTS Mécanique, BEES 3, diplôme INSEP, DU Gestion Comptable, DESS Organisation et Gestion des Etablissements de Formation

Carrière :

Tourneur sur Métaux (apprenti et ouvrier qualifié) Aviron : Assistant Résidentiel, CTR Pays de Loire, Entraineur National, CTD Loire Atlantique, CTR Pays de Loire, CAS Nantes

Fonction et affectation actuelle :

DRDJS NANTES, Chargé du Sport de Haut Niveau Suivi socio-professionnel des sportifs, Suivi des filières (Pôles, Centres de formation agréés), Appui au Conseil Régional sur le dossier Sport de Haut Niveau.

Activités syndicales :

Membre de l'association d'origine des conseillers, syndicalisation ... (ancienne) - Secrétaire Régional,

Distinction honorifique : Médaille d'Or JS



Michèle LECLERCQ
Secrétaire Générale Adjointe

Spécialité sportive : Natation
Formations : Maître EPS
Chargée d'EPS
1993 Professeur de sport
Carrière :
1964-68 Maîtresse d'EPS au LEP de Romainville
1968-75 CTR Natation

1975-79 Responsable de la section sport études de Vichy

Fonction et affectation actuelle :

CTR Natation Ligue Ile de France depuis 1979

Activités syndicales :

Commissaire paritaire et membre du BN depuis 1985

Distinction honorifique :

Médaille d'Or JS



Claude LERNOULD
Trésorier National Adjoint

Spécialités sportives : Equitation - Judo - Voile
Titre sportif : 1994 5^{ème} aux championnats de France d'Endurance Equestre
Formations : 1977 Maître Nageur Sauveteur
1978 BESS Judo

1983 Professeur Adjoint d'EPS

1984 BEES Voile

1989 Maîtrise en Sciences de l'Education

1999 Professeur de sport

Carrière :

1983 CAS à la DDJS de Rouen

Mieux connaître



1984-2000 CAS à la DRJS de Rouen

Fonction et affectation actuelle : CAS à la DDJS de Cergy Pontoise en charge du suivi des APPN

Activités syndicales :

1996: Secrétaire Régional SNAPS de Haute Normandie

Coordonnateur FEN au CTPR et au CHS

Depuis 2000 Commissaire Paritaire et membre du Bureau National



Michel MOREAU
Secrétaire National
Administratif

Spécialités sportives : Aéronautique – Vol à voile

Titre sportif :

Vice-champion de France militaire de saut à la perche

Formations : 1966-68 Etudes au CREPS de Nancy

Carrière :

1968-71 Enseignant d'EPS au Lycée Paul Claudel de Laon
1971-84 Assistant Départemental Jeunesse Ouvrière Rurale, DDJS de l'Aisne

1984-92 CTR Plein Air, DRJS Languedoc Roussillon

1992-95 CAS , DDJS Haute Corse

1995-99 Conseiller Départemental – Formateur, DRJS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fonction et affectation actuelle :

CAS – Formateur DDJS du Gard depuis 1999

Activités syndicales :

Administrateur et trésorier de la Fédération Nationale des Maîtres Nageurs Sauveteurs

Président de la Fédération Internationale des Professeurs de Natation

Administrateur de la Fédération Française de Volley-ball
Secrétaire Générale du Comité Régional de Vol à Voile du Languedoc Roussillon

Membre de diverses associations sportives et mouvements culturels

Syndiqué depuis 1968

Adhérent au SNEEPS puis au Syndicat des SAS, au Syndicat des C T, enfin au SNAPS

Trésorier départemental du GNSAS

Secrétaire Régional du SNAPS en Corse

Membre du Conseil National, du Bureau National

Commissaire paritaire

Distinction honorifique : Médaille d'Argent JS

1977 - 1978 : CTR Canoë kayak en Alsace - EN équipe de France junior de course en ligne

1979 - 1992 : CTR canoë-kayak en Auvergne

Fonction et affectation actuelle :

CAS chargé du service des examens sportifs à la DRDJS de Clermont-Ferrand depuis 1993

Activités syndicales :

Adhérent au groupement des CTR en 1977 puis SNAPS Commissaire paritaire 78 – 82 et depuis 2000

Membre du conseil national

Membre du CTPR Auvergne

Membre de CA du CREPS de Vichy

Webmaster du site SNAPS

Distinctions honorifiques :

Médaille de Bronze JS

Médaille de Bronze du tourisme

Divers : Webmaster du site de la FFCK (www.ffck.org)



Franck BAUDE
Secrétaire National

Spécialité sportive : Volley-Ball

Formations :

Diplômé niveau 2 de la Fédération Internationale de Volley-Ball

1987 Educateur Territorial des APS

1996 Professeur de Sport

Carrière :

1986 Conseiller Technique Féderal Volley à Evreux

1987-1996 Educateur territorial à la mairie de Marcq en Baroeul

Entraîneur adjoint puis principal du CPEF puis pole Volley-ball féminin de WATTIGNIES

Coordonnateur de l'ETR féminine Volley-ball

Formateur sur le Contrôle Continu du BEES 1° VOLLEY BALL du CREPS de WATTIGNIES

Entraîneur d'équipes féminines et masculines de Volley Ball (niveau National)

Entraîneur de camps d'entraînement au USA

Fonction et affectation actuelle :

CAS à la DRDJS de Lille depuis 1996 en charge de dossiers relatifs à l'emploi, à la formation, à la validation d'acquis

Activités syndicales :

1990 entrée en tant que délégué syndical au syndicat Autonome de la Mairie (futur adhérent UNSA)

1997 adhésion au SNAPS

1999 trésorier Régional du SNAPS Nord Pas de Calais

2000 Secrétaire Régional du SNAPS Nord Pas de Calais



Daniel GAIME
Secrétaire National

Spécialités sportives : canoë-kayak, voile, natation, ski de fond, activités de plein air en général

Formations :

Moniteur plein air, BEES 2

Canoë kayak

MNS,CAEV, Contrat PO 77-78

CTP jusqu'en 1982,CE d'EPS de 82 à 92

1992 Professeur de sport

Carrière :

1972 - 1976 : DDJS de la Haute Loire - assistant plein air



Jean-Claude TISSERAND
Secrétaire National

Spécialités sportives : Handball -Voile

Formations :

BEES 1^{er} degré Voile, PEGC

Carrière :

Directeur départemental

UFOLEP dans l'Aube

Journaliste sportif (écrit et radio)

1985-1992 Directeur d'une école de voile dans l'Aube

1992-96 Formateur BEES voile au CREPS de Sables d'Olonnes



Mieux connaître

1996- 99 UCPA de Bombannes, formateur BEES voile

Fonction et affectation actuelle :

CAS à la DDJS de Charente-Maritime depuis 1999, chargé de la formation des BEES Voile

Activités syndicales :

Secrétaire régional Snaps Aquitaine

Secrétaire régional Snaps Poitou Charente

Membre du Conseil national et du Bureau National

Divers :

Conseiller municipal délégué à la jeunesse

Vice-président de la fcpe 17



Jean-Pierre MALHAIRE
Secrétaire National

Spécialité sportive : Athlétisme

Titre sportif : niveau régional

Formation :

Professeur d'EPS

Carrière :

1967-83 Professeur d'EPS

1983-92 Direction de l'UNSS

Fonction et affectation actuelle :

CAS à la DRDJS de Montpellier, Coordonnateur du service formation

Activités syndicales :

FEN (SNEP puis SNAPS) depuis 1967

Commissaire paritaire

Membre du Conseil National et du Bureau National

Responsable Départemental de l'UNSA 34

Membre de diverses instances nationale au sein de l'UNSA

Distinction honorifique :

Médaille d'Argent JS



Alain JEHANNE
Secrétaire National

Spécialités sportives : Athlétisme (sauts-lancers) – Basket-Ball – Canoë-Kayak

Formations :

1974-75 Etudes d'anglais

1977-79 Professorat adjoint d'EPS au CREPS d'Houlgate

1988-91 Licence et Maîtrise en

Sciences de l'Education

1996 Professeur de sport

Carrière :

1980 Assistant sur une base départementale de Canoë-Kayak, DDJS du Calvados

1981 Assistant « Plein Air » et formateur BEES

1992 Coordonnateur du Service Formations

Fonction et affectation actuelle :

CAS à la DRDJS de Caen au service Formations, secteurs VAP-VAE, Conseiller Régional en formation continue

Activités syndicales :

1980-93 SNEEPS-FEN membre du Bureau Régional et du Bureau National comme Secrétaire Pédagogique et membre du CTPM

Depuis 1989 Coordonnateur FEN au CTPR

1994-96 SE-FEN

1997 SNAPS Secrétaire régional de Basse Normandie, membre du Conseil National

Depuis 2000 Membre du Bureau National

Distinction honorifique : Médaille d'Argent JS



Ludovic MARTEL
Secrétaire National

Spécialités sportives :

Personnelle : Athlétisme (vitesse - haies) – Raids nature

Techniques : activités physiques adaptées

Titre sportif : Participation à plusieurs championnats de France en athlétisme

Formations :

1992 BEES Handisport

1993 Monitorat fédéral VTT

1994 BEES APT

1995 Initiateur fédéral d'escrime

1995-98 Filière STAPS

1996 Professeur de sport

Actuellement Doctorant STAPS

Carrière :

1988-1991 Animateur sportif

1992 Educateur sportif en collectivité territoriale chargé des APPN

1993-94 Enseignant d'EPS en établissement spécialisé

1994-97 Vacataire au CREPS de Reims

1994-97 Chargé de cours à l'IRTS de Champagne-Ardennes

Depuis 1998, chargé d'enseignement à l'Université de Corse

Fonction et affectation actuelle :

CAS à la DDJS de Haute-Corse en charge du développement des APS pour les personnes ayant des besoins spécifiques

Activités syndicales :

Syndiqué au SNAPS depuis 1997, Secrétaire Régional Corse, membre du Conseil National

Depuis 2000, membre du Bureau National, rédacteur en chef de Snaps Infos

Divers :

Elu national d'une association dont l'objet est la promotion de l'EPS en secteur spécialisé



Dominique GAREL
Secrétaire salariée

Formations :

BEP/C

CAP sténo-dactylo

BEP sténo-dactylo correspondance - mention Anglais

Carrière :

1972-83 : Secrétaire au Musée du sport

1983-85 : Secrétaire à la mission des archives

1985-92 : Secrétaire à la section des distinctions honorifiques

Fonction et affectation actuelle :

Secrétaire au SNAPS, Maison du Sport Français

Distinctions honorifiques :

1979 Médaille d'Argent « Etoile civique »

1980 Médaille de Bronze « Arts – Sciences - Lettres »

1986 Médaille de Bronze JS

1992 Médaille d'Argent JS

Organigramme SNAPS



Organigramme fonctionnel DU BUREAU NATIONAL DU SNAPS

Comme suggéré par Jean-Pierre MALHAIRE dans le SNAPS infos 52, une information complémentaire devait vous être apportée pour vous permettre de mieux cerner le fonctionnement du Bureau National du SNAPS autour des mandats que vous lui avez donné.

Vous découvrirez ci-dessous, l'organigramme fonctionnel de Bureau National conforme aux statuts de notre organisation syndicale, seuls des membres élus du Bureau y figurent.

Pour améliorer la qualité et l'efficacité de notre action, il a été décidé de doter cette structure de seulement deux départements : «Revendications et corporatif» et «Fonctionnel», chacun d'entre eux étant ensuite sectorisés, ce qui fera l'objet d'une seconde présentation.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Jean Paul Krumbholz

ADJOINT ADMINISTRATIF
Dominique GAREL

**SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
ADJOINTE**
Michèle Leclercq

DÉPARTEMENT REVENDICATIONS ET CORPORATIF

- Secteur contentieux et instances paritaires
- Secteur études, recherches et prospectives
- Secteur vie professionnelle

Michèle LECLERCQ
Claude LERNOULD
Alain JEHANNE

DÉPARTEMENT FONCTIONNEL

- Secteur administratif
- Secteur financier
- Secteur informatique
- Secteur vie interne et développement
- Secteur communication

Michel MOREAU
Daniel DUBOIS
Daniel GAIME
Jean Pierre MALHAIRE
Ludovic MARTEL



Organigramme SNAPS

Organisation et répartition des secteurs

Vous est présentée ici la distribution des secteurs identifiés dans chacun des deux départements de l'organigramme fonctionnel avec l'identité de leur référent.

Vous y verrez apparaître aussi le nom de personnes non élues au Bureau National. La raison en est simple : le Bureau National a toujours souhaité associer à ces travaux des personnes souhaitant s'investir et reconnues pour leurs compétences. Fidèle à sa démarche, la porte est restée ouverte, certains sont venus nous épauler pour les combats à venir.

DÉPARTEMENT FONCTIONNEL

SECTEUR ADMINISTRATIF

Michel MOREAU

Administration Générale
Gestion du siège

Michel MOREAU
Claude LERNOULD

SECTEUR FINANCIER

Daniel DUBOIS

- Ressources
- Cotisations –Adhésions
- Recherche de financement
- Comptabilité

Daniel DUBOIS - Claude LERNOULD
Jean-Paul KRUMBHOLZ
Daniel DUBOIS - Claude LERNOULD

SECTEUR INFORMATIQUE

Daniel GAIME

Gestion du site et maintenance. Formation TIC
Suivi du fichier
Gestion des listes de diffusion

Daniel GAIME
Michel CHAPUIS

SECTEUR VIE INTERNE ET DÉVELOPPEMENT

Jean Pierre MALHAIRE

Syndicalisation	Michèle LECLERCQ
Vie statutaire (Elections – Congrès – Conseil National – Sections Régionales)	Jean Pierre MALHAIRE
Soutien à la vie régionale - Mémento	Jean Claude TISSERAND
Collèges fonctionnels (Médecins, CTF, Territoriaux, Emplois fonctionnels)	Jean Paul KRUMBHOLZ
Formation syndicale	M. MOREAU
Relations fédérales et confédérales	J.C. TISSERAND
	Jean Pierre MALHAIRE

Organigramme SNAPS



SECTEUR COMMUNICATION **Ludovic MARTEL**

SNAPS Infos
SNAPS Contact
Communication interne
Campagnes électives
Relations avec la presse
Animation du forum

Ludovic MARTEL
Claude LERNOULD
Michel CHAPUIS
Jean Pierre MALHAIRE
Jean Paul KRUMBHOLZ
Jean Claude TISSERAND

SECTEUR CONTENTIEUX ET INSTANCES PARITAIRES **Michèle LECLERCQ**

CAP et contentieux
CTPM
CHSM
CTPR et d'établissements - CHSR

Michèle LECLERCQ et les Commissaires Paritaires
Jean Paul KRUMBHOLZ
Michèle LECLERCQ
M MOREAU - JC TISSERAND

SECTEUR ÉTUDES RECHERCHES ET PROSPECTIVES **Claude LERNOULD**

Rénovation des diplômes d'Etat – CPC
Certification – VAE
Corps supérieur
Réforme de l'État

Jean Pierre MALHAIRE
Frank BAUDE
Jean Paul KRUMBHOLZ
Jean Pierre MALHAIRE

SECTEUR VIE PROFESSIONNELLE **Alain JEHANNE**

Evaluation –Notation
Concours et formation
Statut – Compétences - Missions
Formation continue et VAE

Claude LERNOULD
Daniel GAIME
Jean Paul KRUMBHOLZ
Alain JEHANNE



CAP du 18 juin 2002 relative à l'intégration, À L'ACCÈS ET AU DÉTACHEMENT DANS LE CORPS DE PROFESSEUR DE SPORT



L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des comptes-rendus des CAP du 29 avril 2002
2. Intégration dans le corps des professeurs de sport après deux ans de détachement
3. Suite du mouvement et recrutements par voie de détachement
4. Accès au corps des professeurs de sport par voie de liste d'aptitude
5. Détachement dans le corps des professeurs de sport
6. Informations et questions diverses

Approbation des comptes-rendus des CAP du 29 avril 2002

Le procès verbal de la CAP du 29 avril est adopté après une modification de forme exprimée l'une par Pierre DE-LACROIX et l'autre par Jean Paul KRUMBHOLZ

Calendrier des prochaines CAP

• 27 juin 2002 :

Avancement d'échelon et point sur la notation suivi d'un groupe de travail

• 3 juillet 2002 :

Avancement d'échelon (suite) et affectation des professeurs de sport stagiaires du concours 2002

• Septembre 2002 :

Mouvement complémentaire

• Octobre 2002 :

Promotions, Hors classe.

Jean Paul KRUMBHOLZ rappelle que d'autres points comme les concours, les indemnités, le corps supérieur... nécessitent des groupes de travail préparatoires aux CAP afin de permettre à ces dernières de se dérouler avec plus d'efficacité. L'administration en convient, mais la disponibilité et les échéances à venir rendent difficile la mise en place de ces groupes de travail, toutefois des propositions seront faites aux représentants du personnel.

Concours réservés : l'administration indique qu'une instruction est en cours pour paraître en automne.

Les représentants du personnel font part de leur étonnement en constatant

que 117 postes (81 CTS et 96 CAS) seraient vacants alors que seulement 65 postes sont mis au concours de recrutement des professeurs de sport. L'administration s'est engagée formellement (P. FORSTMANN lors des premières CAP) à donner aux représentants du personnel la totalité des informations en matière de carte des postes. Ils demandent la constitution d'un groupe de travail sur les perspectives à venir et notamment le nombre de postes à envisager pour le concours 2003.

Intégration dans le corps des professeurs de sport après deux ans de détachement

Jean Pierre GUIDICELLI CTN Pentathlon moderne à la DRDJS d'AMIENS est intégré dans le corps des professeurs de sport après deux ans de détachement.

Détachement dans le corps des professeurs de sport

Les représentants du personnel font remarquer que de 36 possibilités d'accès au corps des professeurs de sport par liste d'aptitude en 1999, il n'en reste plus que 11 en 2002. Le nombre de candidatures augmente (55 en 2002) et le nombre de possibilité d'accès au corps des professeurs de sport diminue ce qui entraîne des mesures de reclassement catastrophiques.

Ils indiquent qu'il devient urgent de mettre en place un plan d'intégration efficace afin de ne pas créer de nouvelles injustices par rapport aux corps

en voie d'extinction. C'est une urgence à prendre en compte avant la création du corps supérieur.

16 candidatures au détachement dans le corps de professeurs de sport pour 25 possibilités.

Sont détachés :

TABARANT Gilles CTS Escrime DRDJS Marseille – BERETTI Catherine CTS Gymnastique DRDJS Marseille – ALMONACIL José CREPS Ile de France – AVOCAT Hervé CTD Ski DDJS Haute Savoie – CONTOUT Hubert CTS Football Guyane – PORTE Jean Pierre CREPS Ile de France – WOZNIAK Patrick CTS Rugby à 13 DRDJS Montpellier – DEGRANGE Jean Michel CTS Football DRDJS Lyon – JANURA Christian CTS Judo DRDJS Lyon – BRESCIANI Philippe CTS Tennis DRDJS Montpellier – LAGUAN Pascal CTD Tennis DDJS Hautes Pyrénées – DEMURET Bernadette CTS Gymnastique DR Côte d'Azur – BOULONNOIS Thierry CTS Natation DRDJS Rennes – BUTTAFOGHI Laurent CTD Ski DDJS Haute Savoie – NIEMEZCKI Jean François CTS Football DRDJS Lille – HOYER Didier CTN Canoë Kayak DRDJS Paris.

Accès au corps des professeurs de sport par voie de liste d'aptitude

11 possibilités :

Hors barème à convenance de l'administration : DYOT Christian, contrat PO (13^{ème} position) Les représentants du personnel votent contre et propose MERCADER Jean Pierre CTN



EPMM DRDJS Paris placé en 11^{ème} position.

Au barème :

1. BOUGLE Jean Louis CAS DDJS Val d'Oise
2. SENET Daniel CTN Haltérophilie DRDJS Paris
3. BARBAT Marcel CTS Ski DRDJS Clermont Ferrand
4. DODEUIL Christian CTR Rugby XV DRDJS Nancy
5. MICHARD Jean Claude CAS DDJS Maine et Loire
6. TOUCHAIS Marc Contrat PO
7. MASSE Jacques CAS DDJS Haute Loire
8. QUIVRIN Patrick CTS Escrime DRDJS Caen
9. PIZEL Jean Marc CAS DDJS Charente
10. MEUNIER Alain CAS DRDJS Orléans

Liste complémentaire :

1. MERCADER Jean Pierre CTN EPMM DRDJS Paris
2. ROYOLLE-DEGIEUX Evelyne CAS DDJS Seine St Denis
3. BALLON Patrick CAS DRJS Poitiers

Suite du mouvement

- RAPHA Stéphane CAS DDJS 78 est nommé à la DDJS Ariège.
- BOUSQUET Hervé, nommé à la DDJS du Var refuse sa mutation. MOURA Pascal est nommé à la DDJS du Var.
- BARELIER Jean Nicolas en détachement à la Mairie d'Arles, met fin à son détachement et demande un rapprochement de conjoint, il est nommé

à la DRDJS de Marseille.

- LOPEZ Jean Marie souhaite refuser sa mutation à la DDJS des Landes, il est maintenu dans ce poste.
- ROUSTAN Robert souhaite refuser sa mutation au CREPS de Talence, il est maintenu dans ce poste.
- GENERINI Fabrice est nommé à la DRDJS de Bordeaux
- ANDRIER Magali sera nommée CTN UCPA après le mouvement de l'administration centrale.
- SCHaab Roland reste en poste au CREPS de la Réunion.
- VILLARD Sabine est nommée au CREPS Limousin
- ARINO Frédéric a étendu ses vœux à l'ensemble des régions sud de la France, il est nommé à la DDJS Aveyron.

Le cas de Benoît SCHULLER sera étudié avec attention lors du mouvement 2003

Le cas de Marie Hélène DELAFOLIE pour le poste de CTS EPGV sera étudié lors du mouvement complémentaire de septembre 2002.

Pour les cas de Ezzate BACCAR, Déborah DUNYACH, Marjorie HEULS, Annie VALENCOT, Anne Sophie DEVILLIER, l'administration reste intransigeante sur la règle des 3 années dans le poste pour les professeurs de sport stagiaires occupant leur premier poste. Les représentants du personnel s'opposent à cette disposition parfois inhumaine compte tenu de certains contextes familiaux et votent pour la mutation de ces collègues, l'administration se prononçant contre.

Cas de Jean Antoine MARTINETTI :
La CPC du 15 mars des chefs de département n'ayant pas compétence pour dire que Jean Antoine MARTINETTI serait nommé à la DRDJS D'Ajaccio, les représentants des personnels demandent qu'il soit maintenu dans ses fonctions jusqu'à la fin de son détachement en septembre 2003.

Recrutements par voie de détachement

Les représentants du personnel demandent que ce recrutement se fasse sur la base du 1/9^{ème}

CAS :

- ASSERAF GODRIE Anne DDJS Val de Marne
- BLANCON Frédérique DDJS Hauts de Seine
- BOUTRAIS Patrice DRDJS Rouen
- CHAZAL Eric DDJS Creuse
- GERARD Philippe DDJS Hauts de Seine
- TRICHEUX Sophie DDJS Eure et Loir

CTS :

- BLANC Pierre-Luc CTN voile DRDJS Nantes
- BOUWARD Jacky CTS Vol Libre DRDJS Marseille
- DESQUIENS Norbert CTS Tennis de table DRDJS Besançon
- GAI Fanny CTS Lutte DRDJS Paris
- JULLIEN Marion CTN Aviron DRDJS Nancy
- STEIN Anne Christine CTS Basket Ball DRDJS Nancy

Les Commissaires Paritaires

CAP du 3 juillet 2002 RELATIVE À L'AVANCEMENT D'ÉCHELON

L'administration n'ayant apporté aucune réponse au dysfonctionnement (voir SNAPS Info 52 page 24) de la notation 2001 des professeurs de sport, elle a décidé unilatéralement de reporter la CAP de promotion d'échelon. Il est vrai que cette décision était plus que raisonnable puisque la CAP du 3/7 :

- a encore traité 22 cas de demandes de révision de notes.
- Comme lors de la précédente CAP, le SNAPS a été le seul syndicat à obtenir des relèvements de note (9 sur 22).
- a constaté que tous les agents n'étaient pas encore tous notés.

Le SNAPS a rappelé au ministère l'ur-

gence de régler la totalité de ce problème afin de pouvoir tenir les CAP de promotion d'échelon et de hors classe le plus rapidement possible.

Dans cette optique le SNAPS a par ailleurs proposé, dans le cahot actuel, des solutions permettant de limiter l'iniquité des promotions 2001.

Les Commissaires Paritaires



Notation

Notation, **PIÈGE ABSCONS !**



**Mon premier prétend distinguer le mérite de ses agents,
Mon second ne se donne pas les moyens budgétaires de ses
ambitions,
Mon troisième bricole une usine à gaz à fourchettes multiples
plus l'âge du capitaine,
Mon tout est un piège abscons.**

La Fonction Publique de l'Etat souhaite promouvoir le mérite de ses agents. C'est pourquoi elle utilise la notation pour réaliser un avancement différencié. Si le principe est acceptable, les moyens et les procédures mises en œuvre ne le sont pas. Dans les faits, l'écart se creuse entre le nombre de gratifications souhaitées par les chefs de service, l'attente légitime des agents et le nombre de promotions budgétirement possibles. Le point d'orgue de cette triste affaire se joue à l'occasion des CAP de notation et de promotion. Les représentants de l'Administration qui y peuvent peu tentent vainement d'y sauver les apparences alors que les représentants du personnel se retrouvent piégés, otages d'un dispositif abscons. Au final l'ensemble du système dysfonctionne. Cela provoque énormément de mécontentement, de désillusion et de rancœurs, disrayant l'énergie professionnelle de sa finalité : La qualité du Service Public.

Ce problème récurrent est en fait le révélateur de la difficulté de la Fonction Publique à gérer l'engagement professionnel de ses agents. Se décidera-t-elle, à partir de son enracinement dans les valeurs du Service Public, à entrer dans la modernité au service de l'Intérêt Général ? En attendant des décisions courageuses et responsables de l'Administration, quelle attitude syndicale les

Professeurs de Sport sont-ils en droit d'attendre de ceux qui les représentent ? Telles sont les questions qui travaillent les enjeux d'une bien petite affaire dans les dessous d'une grande cause.

UNE OPÉRATION CONTRE-PRODUCTIVE

Ce printemps a été, dans les services, particulièrement chaud d'une vaine agitation autour du couple notation / promotion. Chacun ou presque, avec ou sans entretien, s'est d'abord vu noté. Les chefs de service, aux prises avec des instructions ministérielles ardues ont très diversement interprété des consignes estimées confuses. Certaines notes sont revenues rabaisées après une, voire deux harmonisations dont personne ne maîtrise aujourd'hui l'alchimie. Dans le tollé général, le taux de demandes de révision de note a battu les records. Devant l'incurie du système de nombreux collègues ont obtenu gain de cause. Ceux qui, philosophes, n'ont rien demandé n'auront rien et passeront probablement leur tour à l'heure de la promotion ! Dans le chaos d'une situation inextricable l'administration n'a pas été en mesure de tenir la CAP de promotion prévue en juin, elle aura lieu au mieux en septembre. Et il est à craindre au final que seule une partie des collègues notés hors barèmes soient promus.

Notation



Voici la bien triste chronique d'une petite affaire qui, dans l'opacité d'un système kafkaïen, a pourri quelques mois durant les relations du plus gros employeur de France avec ses salariés. Même si le coût réel d'une telle « désopération » est difficile à évaluer, gageons qu'il est considérable en termes d'énergie dispersée, de confiance perdue, de démobilisation et de rancœurs accumulées.

Certes le système qui prévalait ces dernières années était très inégalitaire et il était grand temps de chercher à en réduire les travers. Faire qu'un système sensé valoriser l'engagement dans l'excellence professionnelle permette de valoriser de temps en temps tous ceux qui se donnent du mal et obtiennent des résultats. Faire qu'un succès d'estime précoce ne se traduise pas mécaniquement par une carrière au grand choix et qu'une première année sans éclat ne débouche, quoi qu'il arrive, sur une carrière à l'ancienneté. Si le principe d'une fourchette de notation par échelon permet en effet de redistribuer périodiquement les cartes tout au long de la carrière, comment la DPA (Direction des Personnels et de l'Administration) en est-elle arrivée à bloquer le système en rajoutant une fourchette par année dans l'échelon ? Cela reste un grand mystère ...

Toujours est-il que les chefs de service s'estimant privés de liberté d'expression se sont massivement réfugiés dans une sur-notation destinée à distinguer les nombreux collègues dont ils apprécient le travail.

La suite est connue : une pagaille indescriptible, sans règle ni logique, au sein de laquelle les commissaires paritaires en sont réduits à rechercher les issues les moins injustes dans une situation de faits qui cumule incohérences et injustices.

L'INCONSEQUENCE PAR LAQUELLE LE MAL ARRIVE

La première injustice, celle par laquelle tout le mal arrive, tient au contingentement des promotions au grand choix et au choix.

La Fonction Publique a décidé d'intervenir sur la motivation de ses fonctionnaires par l'intermédiaire du vieux système de la carotte et du bâton. Pour ce faire, elle classe les agents en trois catégories : excellents, bons et convenables. Les catégories dites méritantes se voient reconnues et récompensées par une accélération proportionnelle de leur carrière (grand choix et choix) et donc de leur augmentation de salaire. Les autres n'ont qu'à faire ce qu'il faut pour s'attirer l'attention favorable de leur chef !

Mais voilà, ce principe appliqué tel quel n'est absolument pas compatible avec les principes de fonctionnement budgétaires de l'Etat. Les conséquences des gratifications salariales doivent être provisionnées précisément alors que la comptabilité publique a horreur des aléas et de la versatilité du vivant. Que se passerait-il si les fonctionnaires étaient massivement reconnus excellents ... ?

La Fonction Publique a donc contingenté le système de promotion (30% au grand choix). Tout se passe alors comme si l'Etat se limitait volontairement dans la recherche de l'excellence professionnelle de ses agents. Un décret en date du 29 avril 2002 prévoit d'ailleurs de limiter encore le nombre d'agents excellents, à 20% d'un corps, à compter du 1^{er} janvier 2005. Pauvre Service Public. L'Etat comptera-t-il sur une quelconque « Main Invisible » pour promouvoir l'Intérêt Général ? Faudra-t-il baisser le niveau des recrutements, restreindre l'of-

fre de formation professionnelle continue, priver les chefs de service de formation en management ... ?

Reste à régler un problème de taille. Comment distribuer un contingent réduit de promotions sur une population de fonctionnaires dont on ne pourra pas nécessairement toujours reconnaître les mérites ? Comment le faire sans se couvrir, au mieux, de ridicule et au pire d'opprobre ? C'est là qu'intervient la pensée magique. On crée un système complexe, d'allure scientifique, faisant appel aux mathématiques, qui géré par des experts séparera le bon grain de l'ivraie. C'est tellement beau qu'on en arrive, non seulement à oublier la responsabilité des Hommes, mais aussi à masquer : l'absence de moyens destinés à valoriser tous ceux qui méritent de l'être ou, peut-être et surtout, l'archaïsme d'une méthode peu digne de mobiliser les serviteurs de l'Intérêt Général.

Si la pensée est magique, le système lui est contre-productif. Il nourrit une atmosphère détestable faite de rivalités, de suspicions, d'intrigues et de rancœurs. Ceux qui sont promus ont généralement tendance à trouver ça plutôt normal tandis que tous les autres ont le sentiment d'être incompris et mal traités, sans parler de tous ceux qui pourtant travaillent plus et mieux que les autres... Il n'y a vraisemblablement rien de bon à solliciter ces sentiments là quand il s'agit de constituer des équipes destinées à mettre en œuvre un Projet de Service !

RÉENCHANter LA VIE PROFESSIONNELLE

A l'heure post-moderne, faire entrer la Fonction Publique dans la modernité représente sinon une gageure, du moins un vrai défi. Si le monde est désenchanté, le monde du travail l'est tout particulièrement... Re-



Notation

donner du sens à l'engagement professionnel des agents de l'état, voilà un objectif !

Travailler pour satisfaire des intérêts privés est un compromis acceptable quand l'échange paraît équilibré... Travailler pour soi est satisfaisant mais l'investissement trouve ses limites avec celles du consumérisme, on ne mange qu'une fois... Participer à la réalisation d'un monde meilleur en servant l'Intérêt Général, n'est-ce pas là un investissement de nature à enchanter la vie professionnelle. N'y a-t-il pas, à ce niveau, un vrai défi pour la réforme de la Fonction Publique. L'Etat sera-t-il capable d'afficher clairement, malgré la complexité du réel, les chemins de l'Intérêt Général, de manière à permettre à chacun de ses agents de retrouver le sens de son engagement professionnel.

En l'état actuel du lien entre évaluation et promotion, il est urgent de repenser les conditions de la motivation professionnelle. Si le cerveau reptilien connaît la récompense et la punition, la méthode est-elle digne du grand défi que représente le Service Public, est-elle tout simplement et réellement fonctionnelle ? Au vu des orientations budgétaires des gouvernements successifs la question paraît de toute façon superflue.

• Alors militons pour que nos missions soient clairement définies et qu'elles conservent du sens dans l'articulation des missions de Service Public avec nos compétences techniques et pédagogiques.

• Militons pour que les textes déjà existants s'appliquent : contrats d'objectifs, comptes rendus d'activité, entretiens d'évaluation, plans individuels de formation...

• Militons pour que la reconnaissance des qualités professionnelles s'exprime au niveau de la richesse

des missions confiées.

• Militons pour que nos conditions salariales reflètent, selon les termes d'un vieux texte de la Fonction Publique, « l'honorabilité de la fonction ».

• Militons pour que la carrière passionnée mais désintéressée évolue à l'ancienneté accélérée pour tous.

EN ATTENDANT GODOT, RENDONS À CÉSAR ...

En attendant des heures plus fastes et des réformes plus clairvoyantes et ambitieuses, quelle attitude syndicale responsable tenir face aux effets pervers d'un système qui marche sur la tête ? Face aux demandes de révision de note, deux options stratégiques ont été exploitées :

• Adopter des positions extrêmes et ne rien obtenir. Cela permet de parler fort à bon compte tout en entretenant le mécontentement.

• Négocier, chaque fois que c'est possible, le moins mauvais compromis pour réduire au mieux le mécontentement concernant les situations individuelles, sans porter tort aux autres.

Les commissaires paritaires du SNAPS ont choisi la deuxième option, la plus âpre.

Un travail certes un peu obscure mais qui a permis de réviser près de 35 notes à la hausse. Nous avons systématiquement revendiqué le relèvement à hauteur du plafond annuel de toute note accompagnée d'une appréciation évoquant l'excellence. En effet, cette fourchette annuelle cause de bien des maux et que nous contestons, a servi de référence de notation pour tous les collègues. Traiter les demandes de révision de note sans en tenir compte reviendrait à léser tous ceux qui n'ont pas formulé

de demande de révision...

En ce qui concerne la promotion et compte tenu du chaos généralisé de la notation, l'exercice est des plus périlleux. (plus de 50% de notes hors barèmes dans certains échelons..., des notes « harmonisées » sans en informer les collègues privés de recours..., des collègues probablement pas encore notés..., inégalité de traitement du fait des différences de dates de prise d'effet de la dernière promotion...) Pour sortir le plus honorablement possible de cette situation inextricable et sans préjuger des recours individuels, nous avons proposé de traiter à égalité les notes situées au maxi des fourchettes et les notes hors barème, puis de procéder aux promotions au bénéfice de l'âge. La DPA a décliné notre offre et préféré remettre le match. En l'état actuel, saura-t-elle, pourra-t-elle remettre de l'ordre dans ses petites affaires ?

Claude Lernould

 **snaps -infos** 

Directeur de la publication :

Jean-Paul Krumholz

Rédacteur en chef : Ludovic Martel

Rédacteur adjoint : Michel Chapuis

collectif de rédaction : Jean-Paul Krumholz, Michel Chapuis, Claude Lernould, Daniel Gaime, Michel Moreau, Alain Jehanne, Daniel Dubois et Ludovic Martel

Secrétariat : Dominique Garel

Relecture : Michel Chapuis et Ludovic Martel

Crédit photos : D.Gaime et M. Chapuis

Photocomposition et Imprimerie : UNSA

21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex

Prix du n° : 3,81 € - **Abonnement :** 15,24 €

Dépôt légal Septembre 2002 - Commission paritaire 3 525 D 73 S - N° ISSN 1145-4024

SNAPS-Infos

Maison du Sport Français

1 avenue Pierre de Coubertin

75013 PARIS - Cédex 13

Tél : 01.40.78.28.58 /60

Fax : 01.40.78.28.59

E-mail : snaps@unsa-education.org

Site : http://www.Fen.fr/~snaps



LES RESSORTS DE LA MOTIVATION AU TRAVAIL (OU LE LEURRE DE LA NOTATION AU MÉRITE)

Les résultats de la dernière CAP qui en mai dernier a traité les demandes de révision de notes sont tout à fait éloquents quant à la nature même du principe de notation des agents de l'Etat. Le SNAPS, grâce à l'engagement pour le moins courageux de notre collègue Michel CHAPUIS, a participé ces deux dernières années à une étude qui a abouti au système de notation par échelon permettant aux chefs de services de proposer une note dans une fourchette plafonnée. Cette proposition qui avait pour objectif de « réguler » la notation sur l'ensemble d'une carrière sans être pour autant « une panacée » rencontrait un écho plutôt favorable chez nos collègues en rétablissant un flux de promotions plus « équitable » au regard des déroulements de carrières. Et puis l'administration, en véritable artiste de l'application de textes contradictoires, a trouvé le texte qui autorise les notateurs à dépasser les plafonds proposés. Ce qui devait arriver.. arriva. Les sur notations ont fait florès et il a fallu agiter « l'âge du capitaine » pour départager les « déplafonnés ». Le pompon a été décroché par instruction de l'administration à l'occasion de la campagne de notation 2001 qui proposa une fourchette par échelon mais aussi par année dans l'échelon avec en prime un système de sur notation illisible, y compris pour les commissaires paritaires ! Alors que reste-t-il de crédible dans cette opération de réforme à laquelle nous participâmes ? L'iniquité à n'en pas douter. Et cela n'est pas acceptable pour une organisation syndicale comme n'était pas acceptable le système ancien qui permettait comme nous l'avons tous entendu à un moment

ou un autre de notre carrière à certains chefs de services de s'asseoir à la fois sur les conventions mais surtout sur toute morale en matière de notation en mettant des collègues « à l'abri » de mauvaises surprises dès le début de leur carrière. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Faut-il pour autant s'en remettre aux vicissitudes de notre administration ou bien proposer d'autres pistes de réflexions à la fois plus radicales mais aussi moins « absconses » ? (voir article de C. LERNOULD) La deuxième proposition est sans nul doute dans nos cordes. **Il nous faut oser des « axiomes » ambitieux pour permettre à chacun d'entre nous jusqu'à notre prochain conseil national de débattre sans « tabous » sur une question tabou** depuis que l'administration française, il y a de cela fort longtemps, a cru qu'il en allait du fonctionnaire comme des enfants à l'école (pour les plus conservatrices d'entre-elles, c'est à dire la majorité). **Une mauvaise note sans encouragement ni intervention « formative » et sans procédure de remédiation active est une véritable nuisance et un facteur « démotivationnel majeur ».** La notation du fonctionnaire limitée par la capacité « budgétaire » de l'administration à promouvoir peut avoir des effets très pervers, non seulement sur ceux dont l'évolution de carrière peut être barrée très tôt pour des raisons factuelles mais aussi sur ceux qui bénéficient du « jack pot » à l'occasion d'une action qui, pour autant méritoire qu'elle ait été ne nécessitait pas pour autant les millions d'euros que générèrent les promotions successives au « grand

choix ». Alors il nous faut proposer d'autres voies en sortant des schémas établis qui n'offrent de perspectives que l'immense vide devant lequel nous nous trouvons chaque fois que l'on imagine une procédure nouvelle dont l'objectif n'est jamais très éloigné du mécanisme freudien fort connu de « sublimation ». **Ce mécanisme inconscient autorise chacun à imaginer un système pour lui-même tout en démontrant « en conscience » que c'est le meilleur pour tous.** Fi donc ! et osons quelque chose de moderne à une époque où notre administration rêve de moderniser son fonctionnement. Mais modernisons en révolutionnant un peu nos idées sur la question de la notation. Pour ce faire nous proposons à chacun d'entre vous de s'emparer des quelques idées ci après et de choisir d'en faire ou non les axiomes de demain qui pourraient permettre à chacun d'entre nous de se souvenir que le métier que nous exerçons parce qu'il est d'une grande utilité sociale doit plus que jamais être défendu aujourd'hui. La question de la notation doit-elle cacher ce que les politiques nous préparent en matière de décentralisation et ce qu'il adviendra de notre ministère des sports ? Alors prenez note de ces quelques remarques et dites en quoi vous vous reconnaissiez ou non en elles.

- D'abord qui sommes-nous pour penser que nous faisons notre travail mieux qu'un autre alors que nos missions sont si singulières ?
- Un chef de service doit-il attendre le moment magique de la notation pour exprimer que votre travail ne lui convient pas ? N'est-ce pas



Notation

son travail que d'accompagner vos difficultés dès lors que d'autres (et nous voulons croire qu'ils sont nombreux) ne nécessitent aucun accompagnement eu égard à leur professionnalisme ?

• Les espèces « sonnantes et trébuchantes » comme disait monsieur SARCOZY aux gardiens de la cité il y a peu sont-elles l'unique source de reconnaissance ? Les mots souvent, les circonstances parfois donnent l'occasion aux chefs de services de dire leur satisfaction aux personnels qui exercent leurs fonctions avec conscience autant qu'à ceux qui les exercent avec talent. Qu'a à voir l'argent dans tout cela ? La fonction publique est-elle comparable au far West de notre enfance et à ses « chasseurs de primes » ?

• Que vaut-il mieux pour un chef de service : récompenser celui qui travail avec un système de repères pertinent ou aider celui qui depuis longtemps sait que son « aura » professionnelle est défaillante comme le malheureux cancre (de triste mémoire d'enfant) qu'aucune récompense même symbolique n'est venue sauver de sa misère morale ?

• Ne vaut-il pas mieux s'investir pour obtenir une reconnaissance professionnelle forte plutôt que de « grenouiller » pour obtenir des faveurs inavouables ?

• Quel chef de service (et il en est pourtant aussi de courageux) acceptera, chaque année, d'être noté par les personnels dont il a la charge ? Certains, nous en sommes convaincus, n'ont à craindre que le dépassement de plafond. D'autres évidemment... mais quels signes pour l'administration ! !

• Et si aujourd'hui la notation « au choix » s'imposait à tous (s'il faut noter malgré tout) afin de ne nous préoccuper que d'être meilleurs dans l'exercice quotidien de nos fonctions d'agents responsables !

• Qui n'a pas rencontré ce collègue capable de se noter bien sûr (et à la hausse) mais aussi de noter le monde entier (un peu moins cela va de soi) ?

• Est-ce que la notation doit encore retenir longtemps notre attention et voiler les autres problèmes que nous rencontrons pour travailler dans de bonnes conditions ?

• Est-ce que la RTT n'aurait pas dû donner lieu à récompense plutôt que d'être attribuée à tous, courageux et moins courageux, motivés et moins motivés ? (Là je pousse le bouchon mais à peine si l'on considère les choix qui auraient été fait si nous avions eu l'occasion de choisir entre la RTT et des primes compensatoires !). Je sens de bonnes réactions contradictoires sur cet axiome, il nous

faudra le creuser. Qu'en pensez-vous ?

• La réforme sur la notation proposait une « remise à plat » du système. L'administration nous a convaincu qu'une remise à plat devait commencer par l'abrogation de l'existant et ce ne fut pas le cas. C'est en ce sens que le recours du SNEP ne fut pas totalement inutile même si comme souvent les suites de l'action sont décevantes.

• En voulez-vous encore ou bien faut-il mettre un terme à ces questions dont nous proposerons la rédaction pour les futurs sujets de philosophie du baccalauréat ?

Débattons à présent ! Mais pas comme l'autruche qui fini toujours par avoir du sable plein les yeux ! Tout système qui tend à « automatiser » des pratiques (c'est le cas aujourd'hui avec la dernière instruction sur la notation) ne nécessite qu'un bon logiciel intégré et évitera aux chefs de services ce pensum devenu inutile et qui ralentit notoirement le travail efficace des services tant de la part de ceux qui se sentent punis que de celle de ceux qui doivent mettre en œuvre une stratégie pour cacher aux yeux de leurs collègues les « faveurs » même légitimes du Léviathan.

Alain JEHANNE
Secrétaire national

Dernière minute :

LE CABINET DU MINISTRE

Un nouveau directeur de cabinet est arrivé en remplacement de Jacques DEVILLERS. Il s'agit de Jean-François VILOTTE, énarque et titulaire d'un DEA en droit public.

Il est entouré de toute une équipe dont voici la composition :

- **François RAFFRAY**, Chef de cabinet.
- **Jean-Pierre DREVON**, Conseiller chargé des personnels, services déconcentrés et établissements

- **Jean-Richard GERMONT**, Conseiller Sport
- **Valéry GENNIGES**, Conseiller chargé des Affaires Européennes et Internationales
- **Vincent JACQUET**, Conseiller sport et insertion

• **Xavier MALENFER**, Conseiller chargé des relations avec les Parlementaires et les Elus

• **Florence RODET**, Conseiller sport et cohésion sociale

• **Frédérique BAYRE**, Conseiller Presse et Communication

• **Amel BOUZOURA**, Attachée de Presse

• **François BESSON**, Chargé de mission Sport

• **Catherine CHEREAU**, Chef du secrétariat particulier



Ils sont formidables !



Y-a-t-il du mal à se faire plaisir ? Ou bien finira-t-on pas se persuader que tout n'étant pas à jeter chez « l'homme » au sens générique du terme, il est pour le moins à la fois intéressant et utile que certains médias (l'hebdomadaire « Marianne » ici en l'occurrence⁽¹⁾) fasse un papier sur ces gens « de la haute ou de la basse » qui ont fait ce choix libérateur de donner d'eux-mêmes, de quelque façon que ce soit. Nous les appelons bénévoles, militants, personnes engagées, mais tous sont mus par un même élan que les rédacteurs de la rubrique « magazine » de l'hebdomadaire taxent de : « *des idéalistes naïfs mais ayant simplement conscience du monde qui les entoure* » ou encore : « *de s'occuper de sa propre vie sans se désintéresser de celle des autres* »

ou enfin : « *de gens qui ajoutent à la générosité un désir d'épanouissement personnel qui préfèrent l'altruisme à l'altérité* ». Mais tout n'est pas dit pour autant de ces 16 millions de bénévoles oeuvrant dans quelques 730 000 structures actives, car parmi eux les syndicalistes que vous êtes, que nous sommes ont une part. Quelle est-elle ?

Ne serait-ce pas celle qui nous fait dire parfois : « mais bon sang pourquoi je fais cela pour des collègues qui semblent s'en moquer ou ne pas s'en rendre compte ? Ou encore pourquoi minimisent-ils le rôle que nous, syndicalistes de tout poil, jouons pour défendre non seulement le métier que nous exerçons mais plus encore le rôle « social » que notre action quotidienne de conseiller en matière d'activités physiques et sportives nous permet d'assurer ? Qu'importe ! Ce qui compte par dessus tout n'est pas d'être petit gagnant, ce n'est pas le don de soi (comme aurait dit le maréchal de triste mémoire), ce n'est pas non plus de fuir l'exercice quotidien du métier que l'on a choisi d'exercer. Non ! C'est de le faire parce que cela à un sens pour soi et pour les autres. Oui, notre fonction est bien la défense des intérêts moraux et matériels de nos mandants. Oui, nous le faisons par conviction et n'en attendons rien d'autre en retour que la reconnaissance des missions que nous exerçons au nom de l'Etat. Et puis il y a ceux qui en retirent satisfaction par un profond désir d'épanouissement personnel comme l'explique Roger SUE dans son ouvrage « Renouer le lien social » (Edition Odile Jacob). Et, ils sont légion. Car ceux qui peuvent en tirer bénéfice personnel de carrière ou de position sociale au travers de promotions inattendues s'ils étaient si nombreux

auraient depuis belle lurette étouffé ces simulacres détestables de bénovolat « marron ».

Regardez les militants dans les yeux, écoutez ce qu'ils vous disent, secouez tout cela dans un « shaker » et vous verrez vous mêmes apparaître les contradictions ou au contraire l'authenticité de leurs discours et de leurs actes. Nous avons tous rencontré de ces militants « chaotiques » qui jouent avec l'engagement comme on joue en bourse. Eh quoi ? Ils finissent toujours par comprendre que le syndicat décidément défend l'application des textes au sujet desquels il a eu l'occasion de s'exprimer. Il ne se résoudra jamais à avaliser les passe-droits que l'administration ose parfois proposer aux votes de nos commissaires paritaires que nous devons ici saluer pour leur vigilance très rarement mise à défaut (Même si parfois la complexité du jeu nécessite des talents insoupçonnés !)

Nous avons le bonheur de rencontrer de ces gens formidables dans la mouvance syndicale et, comme aucun des cas cités dans l'article de l'hebdo dont il est question plus haut n'envisage l'engagement syndical, il nous est apparu que chez nombre d'entre eux cet engagement n'était pas nécessairement lié ou confondu avec d'autres engagements tout aussi respectable que l'engagement politique par exemple mais qui pose à coup sûr la question du pouvoir. Et cette question là, loin d'être tabou, n'est pas celle qui anime ces gens formidables.

**Par Alain JEHANNE
Secrétaire national**

⁽¹⁾ La France des gens formidables par Clara Dupont Chatenay (Marianne n° 274)



Site internet

SITE WEB SNAPS

Très rapidement, il est apparu indispensable que le SNAPS se dote d'un site Internet. Il est primordial pour un mouvement syndical de communiquer rapidement avec ses adhérents et son champ de syndicalisation, et de faire connaître ses objectifs. Ces nouvelles technologies permettent également un échange non seulement vertical mais aussi transversal entre syndiqués par l'intermédiaire des forums, des e-mail (messagerie électronique) et du chat (en français «causette»).

Dès le départ, nous avons souhaité faire un site simple sans fioriture dans le souci de pouvoir transmettre le flambeau de la succession sans difficulté et de permettre une gestion facile et compatible avec les différents systèmes et navigateurs.

La mise en place du site a été l'objet de nombreuses discussions au sein de l'équipe dirigeante non seulement sur le contenu mais également sur sa diffusion. Doit-on donner la même possibilité d'information à un syndiqué qu'à un non adhérent ? Pour l'instant l'ouverture la plus large reste de mise.

Le site est hébergé gracieusement par l'UNSA (ex. FEN) avec ses avantages et ses inconvénients. L'avantage est essentiellement sa gratuité. Les inconvénients résident dans l'impossibilité de pouvoir gérer une base de données autonome, d'une faible bande passante, et d'une URL difficilement accessible (qui n'a pas cherché le ~ sur son clavier ?). Un changement d'hébergeur est à l'étude.

COMMENT ACCÉDER AU SITE ?

Le plus simple est de taper dans votre navigateur préféré (ou imposé) soit : <http://www.fen.fr/~snaps>
<http://www.unsa-education.com/~snaps>

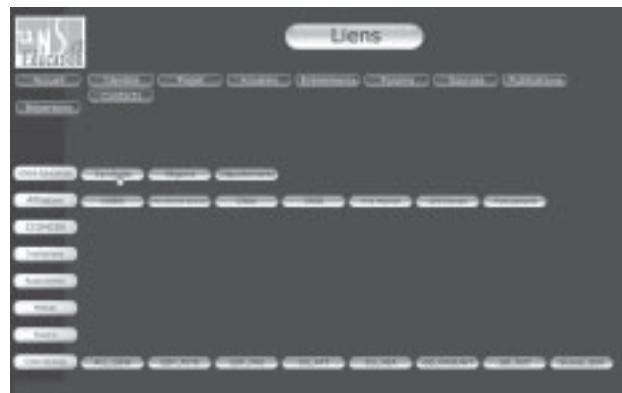
Le signe ~ s'obtient par la combinaison de touches :

- sur Mac alt - n suivi de snaps. Le ~ apparaîtra après la frappe du s de snaps ;
- sur PC ctrl - alt - 2 suivi de snaps.

Ne nous demandez pas de le supprimer, il nous est imposé par notre hébergeur, pour quelle raison ?

Vous pouvez aller aussi directement sur le site de l'UNSA. Je ne vous conseille pas le site www.unsa.org car je n'ai pas réussi à trouver le lien vers notre site et la plupart des liens n'aboutissent pas !

Aller plutôt tenter votre chance du côté de www.unsa-education.com. Là, il vous faudra cliquer sur le bouton LIEN, puis dans la nouvelle page sur le bouton SYNDICAT pour aboutir sur une troisième page sur laquelle vous trouverez le logo du SNAPS qui vous donnera accès à notre site.



Après avoir cliqué sur le logo ou, sur la liste des syndicats affichés sur la droite de l'écran, vous pourrez enfin voir notre page d'accueil.

Site internet



Malheureusement celle-ci s'ouvre à l'intérieur de la page de l'UNSA ce qui pose quelques difficultés pour les possesseurs de petits écrans.

Cette mise en page est d'ailleurs contraire à la «Net-étiquette» qui veut que l'on ouvre sur une nouvelle page l'accès à un site différent de celui d'origine.

The screenshot shows the SNAPS website homepage. At the top, there's a navigation bar with links: Syndicat National des Activités Physiques et Sportives, Vos représentants nationaux, Vos représentants régionaux, Vie pratique, Informations, and Forum. Below the navigation bar is the SNAPS logo and its name. To the left is a vertical sidebar with a grey background and white text, listing various sections: Accueil, Profil, Actualités, Instruments, Thèmes, Services, Publications, Liens, Contact, and Rapports. The main content area contains text about the syndicate, contact information (Tel: 01 40 75 28 88 - Télecopie: 01 40 75 28 79), and links to other sites like INFOSPORT.ORG and the UNSA EDUCATION site. There's also a link to post a message.

VOUS ÊTES SUR LE SITE

La page d'accueil vous informe de la date de la dernière mise à jour et du principal sujet de cette mise à jour. Elle vous apporte également d'autres possibilités.

Dans la partie supérieure, les accès aux principaux thèmes du site sur lesquels nous reviendrons.

Un clique sur le logo de l'UNSA-Education et vous accéderez sur leur site dans une nouvelle page. De même, un clique sur Infosport.org, notre unique partenaire, et vous accéderez à ce site qui vous informera des dernières actualités dans le domaine du sport. Bien sûr, vous pouvez nous envoyer à tout moment un courrier en cliquant sur la boîte aux lettres.

Les différents thèmes de la frame supérieure :

Vos représentants nationaux :

Vous renvoie sur une page dans laquelle vous trouverez les coordonnées des membres du bureau national ainsi que les secteurs dont ils ont la charge. Cela peut vous être utile pour trouver un interlocuteur pour répondre ou pour vous apporter une aide pour un domaine repéré.

Vos représentants régionaux :

Vous avez accès aux coordonnées (adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail) des secrétaires régionaux.

This screenshot shows the same SNAPS website as the previous one, but with a different layout. The navigation bar at the top is identical. The main content area has been rearranged. On the left, there's a large logo for SNAPS. To the right of the logo is a section with the SNAPS name, address (Maison du Sport Français, 1, avenue Pierre de Coubertin), and contact number (Tel: 01 40 75 28 88 - Télecopie: 01 40 75 28 79). Below this is a "Dernière mise à jour" section showing "le 6 juillet 2002" and "dans Pratique". Further down are links to "INFOSPORT.ORG", "CAP sur Assainissement à lire dans Info", and a "Pour nous poster un courriel" button. The sidebar on the left is still present with the same list of sections.



Site internet

Vie pratique :

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

[Vos représentants nationaux](#) [Vos représentants régionaux](#) [Vie pratique](#) [Informations](#) [Forum](#)

COMMENT SE SYNDIQUER ?

Indiquez nous votre code postal ou votre ville à l'ordre du SNAPS et nous vous renvoyons à votre délégué régional ou d'établissement

BULLETIN D'ADHESION ([version PDF 1.6](#))

TARIFS ADAPTES SELON VOTRE SITUATION : ([tarif au Service FCP-TG](#))

Tarif 2001/2002 des cotisations SNAPS
pour les fonctionnaires d'Etat de la FPT et du secteur privé
(indice nouveau : $x 0,24 + \text{arrondi et divisé par } 3$)

Professeurs de sport	
Classe normale	Nous classer
Échelon indice	Prix
1 347	88 F
2 372	96 F
3 394	96 F
4 415	99 F
5 436	105 F
6 457	111 F
	726 F

[Remplissements complémentaires](#)

Six rubriques vous sont proposées :

- Se syndiquer
- Sous cette rubrique, qui apparaît en première page, vous trouverez un bulletin d'adhésion et le montant de votre cotisation de l'année en fonction de votre indice.
- Traitement
- Les grilles indiciaires des professeurs de sport et des CE d'EPS. A regarder pour connaître l'augmentation de salaire suite à une promotion ou pour faire un choix de carrière
- Notation
- L'objet de ces pages fait actuellement couler beaucoup d'encre pas seulement au SNAPS mais dans toute la fonction publique.
- Vous trouverez dans cette rubrique : les textes, la grille de notation, la démarche, les recours et quelques réponses aux questions qui nous sont souvent posées.
- Avancement
- Cette page vous permet, au travers de différents tableaux, de connaître les possibilités d'avancement en fonction de votre échelon.
- SNAPS Infos
- Nostalgie ou mémoire, vous désirez consulter un ancien ou le dernier SNAPS Info, cette rubrique est là pour vous. Vous trouverez au format .pdf tous les SNAPS info depuis le numéro 45.
- Textes réglementaires
- Cette page est destinée à accueillir les différents textes concernant notre quotidien professionnel. Elle est encore pauvre mais je ne désespère

pas de la compléter. Je suis preneur de toute proposition la concernant.

Sur le site, dans plusieurs pages, vous trouverez des fichiers au format d'Acrobat (.pdf). Ces fichiers s'ouvrent avec le logiciel Acrobat Reader qui est un freeware (logiciel gratuit) que vous pouvez télécharger sur le site d'Adobe. Sur le site, vous trouverez à plusieurs emplacements un lien qui vous permettra d'effectuer ce téléchargement. Pensez à mettre à jour ce logiciel sinon vous risquez de ne pas pouvoir lire les dernières versions ; on en est à la version 4.

Pour ceux qui veulent aller un peu plus loin, je leur conseille d'acquérir la version complète d'Acrobat qui vous permettra non seulement d'élaborer des fichiers au format .pdf à partir de n'importe quelle application. Plus de souci pour savoir si votre correspond possède bien le même logiciel et la même version, mais aussi d'indexer tous vos fichiers de ce format avec une recherche instantanée. Personnellement, j'ai indexé tous les BO de jeunesse et sports de 1999 à mars 2002 ainsi que toutes les instructions. Ceci me permet de trouver instantanément à partir d'un mot tous les BO qui contiennent ce mot et d'accéder tout aussi rapidement aux pages concernées.

Informations :

Ce thème est le plus dynamique du site avec le forum. La première page vous fait part des bruits de couloir en

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

[Vos représentants nationaux](#) [Vos représentants régionaux](#) [Vie pratique](#) [Informations](#) [Forum](#)

Mouvement 2002

Avis de rejet
du 21/03/2002

Arrêté 2002

Établissement
dans le cadre
des FLS 2002

CGP de la réforme
de l'emploi

Les 11 bonnes

Grilles

Des grilles de récent

Information des chefs
de corps enseignant

Dernières infos Dernières infos Dernières infos Dernières infos

- Résolution par rapport au discours du ministre, plénière, du Premier Ministre
- Compte-rendu de la CEP du 2 juillet 2002 sur l'ensemble
- Le compte-rendu de la CEP du 18 juil 2002 (400)
- Édition avec le tableau concernant le nombre de la maison et des rejets
 - Le texte au format .pdf (47K)
- Les avis du secrétariat de l'admission
- Signature du texte d'orientation sur l'évolution des missions, des métiers, des corps et des modalités de recrutement et de formation des personnels spécifiques au MJS
- Le texte au format .pdf (47K)
- Le communiqué de presse au format .pdf (16K)



notre possession ainsi que des comptes rendus de CAP.

Dans le menu de gauche, vous avez accès aux informations consécutives aux diverses CAP : les résultats du mouvement, de la révision de note, des avancements, des détachements

Un signet LIEN vous proposera une liste de sites qui nous paraissent pertinents et qui correspondent à notre champ d'intervention.

Vous avez également la possibilité de vous abonner à la lettre Flash UNSA.

Le forum :

Là, pour moi, c'est la page la plus importante ou du moins ce devrait être la plus sensible du site.

En fait cette page est hébergée sur un autre serveur car il ne nous est pas possible de créer actuellement ce service avec notre hébergeur actuel. C'est la raison pour laquelle, vous voyez apparaître des bandeaux de publicité, pas toujours heureux, mais cela nous permet de bénéficier gratuitement de cette prestation.

Pour votre information, ces prestataires de service sont actuellement en ligne de mire de la justice de notre pays qui les tient pour responsables des propos tenus dans ces dialogues. C'est pour cette raison que votre numéro IP est provisoirement saisi par l'hébergeur pour, éventuellement, le transmettre à la justice si besoin est. Il n'apparaît pas à la consultation publique et votre dé-

marche reste anonyme tant que vous restez dans la légalité.

Pourquoi je tiens tant à cette rubrique ?

Parce que je suis persuadé qu'elle devrait devenir un lieu d'échange entre tous sur notre vie professionnelle et syndicale.

Pour avoir un passé conséquent dans la vie syndicale de notre profession, je puis vous assurer qu'il est très difficile de faire la liaison entre les attentes de la «base» et notre politique syndicale. D'autre part, les attentes des uns ne sont pas toujours celles des autres d'où la difficulté, pour nous de bâtir une opinion concernant la majorité de nos adhérents et de notre représentation.

Aujourd'hui, notre avenir professionnel va passer probablement vers une régionalisation. Pour nous, membres du bureau national, en veille de cet important transfert, nous avons besoin de votre opinion, de votre expérience, de vos attentes si cette démarche se confirme. N'ayez aucune crainte de vous exprimer sur ce lieu d'échanges anonymes. Cela nous permettra, comme je vous l'ai déjà dit, de connaître votre opinion mais aussi vous pourrez être conforté ou non dans vos propositions par les collègues.

Perspectives :

Conformément à la demande de beaucoup d'entre vous, je pense mettre en place une recherche par mots-clés. L'idéal serait de mettre un moteur de recherche interne, mais malheureusement pour les raisons que j'ai déjà évoquées, l'absence d'une base de données, cette possibilité n'est pas pour bientôt.

Notre objectif est, également, de compléter la base concernant les différents textes qui concernent notre quotidien.

Toutes vos remarques seront les bienvenues soit sur la boîte du site, soit à l'adresse suivante : daniel.gaime@wanadoo.fr

**Daniel gaime
webmaster du site SNAPS
Membre du bureau
national et de la CAP
des professeurs de sport**

Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Vos représentants nationaux	Vos représentants régionaux	Vie pratique	Informations	Forum
-----------------------------	-----------------------------	--------------	--------------	-------



Forum SNAPS

Le SNAPS vous souhaite la bienvenue sur ce forum, n'hésitez pas à vous y exprimer librement !

- [Méditation](#) MOREAU Michel, le 12 Juil à 19:46
- [relecture de SNAPS INFOS](#) lemesur gérard, le 12 Juil à 10:19
- * [Re: relecture de SNAPS INFOS](#) Judo, le 12 Juil à 15:47
- [ratissage ne bâchez plus](#) vendredi, le 10 Juil à 08:00
- * [Re: ratissage ne bâchez plus](#) CHAPUIS, le 10 Juil à 12:02
- [Réquiem](#) Lapierre, le 08 Juil à 19:39
- * [Re: Réquiem](#) vendredi, le 10 Juil à 06:58
- * [Re: Réquiem](#) Judo, le 11 Juil à 16:05
- [discours raffarin](#) Judo, le 05 Juil à 15:15
- [rapport de la CAP](#) BLAC, le 21 Juin à 16:21
- * [Re: rapport de la CAP](#) MOREAU Michel, le 24 Juin à 19:42



Le corps supérieur sur la bonne voie

DES CAP QUI BREDOUILLENT, UN CTPM AUX ABONNÉS ABSENTS



Sur fond d'élections "mouvementées" et de partition "non maîtrisée" du MJS, le "dialogue social", cher à notre Premier Ministre, connaît des "fortunes" diverses au sein du Ministère des Sports suivant les dossiers ou instances concernées.

Ne boudons pas notre satisfaction de voir le nouveau Ministre des Sports confirmer la volonté gouvernementale de créer le corps technique et pédagogique supérieur avant la fin de l'année. Comme vous pourrez le lire (1), ce dossier doit être le seul qui ait poursuivi sereinement son chemin durant un printemps plutôt agité. Toutefois, nous restons vigilants et serons particulièrement attentifs à la mise en place, composition et fonctionnement du groupe de travail chargé, dès la rentrée scolaire, de préparer les textes réglementaires permettant de concrétiser la création de ce nouveau corps.

Les travaux de la CAP des PS (avancement d'échelon, accès à la hors-classe par exemple) prennent du retard en suivant le rythme du feuilleton de la notation 2001. La sagesse nous pousse à croire que les reports successifs étaient inévitables dans ces conditions, même si ces reports ne sont pas sans conséquence sur l'organisation des services et la sérenité de nos collègues dans l'attente. Nous avons proposé à l'administration de mettre sur pied une "cellule de travail" dès la rentrée de septembre pour permettre de préparer et tenir le plus rapidement pos-

sible les CAP en retard et à venir (le mouvement complémentaire par exemple), mais également d'aborder d'une façon globale les problèmes de gestion de notre corps (réforme des concours, carte et gestion des postes, indemnités, etc...). On attend...

Le Comité Technique Paritaire Ministériel, pour sa part, sera sans doute réuni à Pâques ou à la Trinité ! Au moment où nous écrivons ces lignes, sa composition et son fonctionnement, suite au départ du secteur Jeunesse, ne sont toujours pas connus...

Comment ne pas être inquiet de tous ces retards, alors que ces instances paritaires devraient "tourner à plein régime" dans le cadre de la modernisation de la Fonction Publique souhaitée par tout le monde. Pire, les "rumeurs" de décentralisation, par exemple, nourrissent les scénarii les plus "rocambolesques". Pourtant seule une mise à plat et un fonctionnement bien maîtrisé de notre administration sont susceptibles de nourrir un débat constructif. L'avenir de l'organisation du Sport en France et même en Europe mérite mieux qu'un simple jeu de pouvoir entre les différents niveaux de l'autorité publique. Le dialogue social, dans ce cadre, doit permettre et initier un débat de fond...

Jean-Paul KRUMBHOLZ

(1) Voir page 21

Corps supérieur



Nous n'en avons jamais été aussi proche !

Nouvelle architecture des corps : le directeur de cabinet du ministre des sports écrit à Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de l'UNSA-Education. « *Haut niveau de qualification et d'expertise* » ou « *compétences associées* » légitiment pleinement la création d'un corps supérieur selon Jacques DEVILLIERS. Un accord pourrait intervenir avant fin 2002 pour une mise en œuvre dès 2003

Ci-contre la lettre en date du 24 juin 2002.

020620jd/snaps


LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Sports
Le Directeur du Cabinet
CAB/JPD/GM/N° 34

UNSA Education
Secrétaire Général n°
Arrivé le : 26/06/2002
pour réponse du secteur : RP
Préparation réponse du SG : RP
pour information :
A classer :
Retour le :

24 JUIN 2002

Monsieur le Secrétaire général,

Lors de nos précédents entretiens, vous avez souhaité appeler mon attention sur l'important dossier de l'évolution de l'architecture des corps des personnels spécifiques du ministère que sont les inspecteurs et inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs, les professeurs de sports et les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

S'agissant du métier de conseiller technique et pédagogique, l'exercice de certaines missions nécessite un haut niveau de qualification et d'expertise ou de compétences associées qui légitiment pleinement la création d'un corps supérieur structuré en deux grades, dont l'amplitude indiciaire serait 427 IB-HEA ou 550 IB-HEA et dont les modes d'accès restent à préciser.

En ce qui concerne les deux corps actuels d'inspecteurs et d'inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs, leurs effectifs respectifs et la nature des missions exercées par leurs titulaires me paraissent justifier la création d'un corps unique comportant trois grades culminant respectivement aux indices bruts 801, 1015 et HEB, accessibles par la voie des concours interne et externe.

Souhaitant une reprise rapide des concertations sur ces deux dossiers, je vous saurai gré de bien vouloir me faire connaître la position de votre union sur ces propositions.

Un accord pourrait intervenir avant la fin de l'année 2002 pour une mise en œuvre dès 2003.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Patrick GONTHIER
Secrétaire Général de l'Union Nationale
des Syndicats Autonomes - Education
87 bis, avenue Georges Gosnat
94853 IVRY SUR SEINE CEDEX

Jacques DEVILLIERS

78, rue Olivier-de-Sornes - 75739 Paris CEDEX 15 - Tél. : 01 40 45 90 00 - Telex : Jeuspor 204928
<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>



Corps supérieur

Battons le fer tant qu'il chaud !

Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de l'UNSA Education répond au Ministre des Sports au sujet de l'évolution des corps.

Il propose une écriture rapide des textes réglementaires relatifs à la création du corps supérieur de conseiller technique et pédagogique et mandate le SNAPS, votre syndicat pour la concertation.

Ivry, le 2 juillet 2002

PG/RP/ML 1040

Monsieur Jean-François LAMOUR
Ministre des Sports
78, rue Olivier de Serres
75015 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 juin répondant à notre souci de voir se confirmer l'évolution des corps de personnels spécifiques de votre ministère.

S'agissant de la création du corps supérieur de conseiller technique et pédagogique, les engagements précédents nous paraissent de nature à passer directement à l'écriture des textes réglementaires en concertation avec le SNAPS, syndicat des professeurs de sport de ma fédération.

S'agissant de la création d'un corps unique d'inspection de votre ministère par fusion des deux corps actuels, il nous paraît important de revisiter le projet proposé par l'administration précédente, en vue de la construction d'un solide accord, préalable à l'écriture des textes réglementaires qui fonderont ce nouveau corps unique à 3 classes.

La conduite de la négociation de l'accord et la concertation dans l'écriture des textes restent la prérogative conjointe des 2 syndicats de ma fédération que sont le SNIJSI et le SNIPJSL.

Nous souhaitons que vous puissiez, dans les meilleurs délais, nous proposer un calendrier de travail compatible avec l'utilisation des réserves budgétaires de la loi de finances 2002.

Nous avons tous été sensibles à voir s'exercer la continuité de l'Etat dans cet important dossier et je souhaite, Monsieur le Ministre, vous en remercier.

Je tiens à vous assurer de la permanence de l'UNSA Education dans la volonté d'aboutissement sur ce dossier, dont nous savons d'expérience, qu'il dépendra du mandat politique que vous porterez dans les services chargés de la mise en œuvre de ce point important de la modernisation de l'Etat.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick GONTHIER
Secrétaire général

Décentralisation



Sport et décentralisation : UN SUJET D'ACTUALITÉ ?

Nous vous proposons un petit état des lieux constitué d'extraits de discours, de texte de Loi et d'article de journal.

La décentralisation : il en fait son cheval de bataille !

Le premier ministre à la tribune de l'assemblée nationale le 03 juillet 2002 :

« Je vous propose une étape innovante de la décentralisation, fondée, dans notre pays, sur deux exigences - il ne faut pas se comparer ni à l'Allemagne, ni à l'Italie ni à l'Espagne ; dans notre pays, notre organisation territoriale repose sur deux valeurs : l'exigence de cohérence pour que chaque Français, quel que soit le territoire, ait l'égalité des droits, mais aussi sur une exigence de proximité pour qu'on puisse, au plus près du terrain, décider au plus près du citoyen.

- La cohérence, c'est s'assurer que l'ensemble national composé de l'Etat et des collectivités locales, fonctionne de façon harmonieuse, en préservant l'égalité de tous devant la loi. Les disparités territoriales, dans notre pays, sont beaucoup trop fortes aujourd'hui ».

Et du sport décentralisé : il en parle !

Le premier ministre a affirmé souhaiter renforcer le rôle des collectivités locales dans le domaine du sport.

Dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre considère que « le sport est l'un des grands oubliés de la décentralisation ».

Extraits de la Déclaration de politique générale du Premier ministre, 3 juillet 2002 devant l'assemblée nationale

La décentralisation du sport : ils l'ont faite !

L'Ile de Beauté : une région en avance ou un laboratoire ?

Titre 1^{er} De l'organisation et des compétences de la Collectivité Territoriale de CORSE

Chapitre II Dispositions relatives aux compétences de la collectivité territoriale
Sous section 3 Du sport et de l'éducation populaire

Article 11

« Art L 4424-8-I – La Collectivité Territoriale de Corse est compétente pour conduire les actions en matière de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse. L'état mène les actions relevant de la politique nationale. Il peut passer avec la Collectivité Territoriale de Corse une convention permettant d'assurer, en tant que de besoin, la coordination des actions qu'ils conduisent. L'état peut éga-

lement dans cette convention charger la Collectivité Territoriale de Corse de la mise en œuvre de certaines actions.

« II – La Collectivité Territoriale de Corse est attributaire des subventions de fonctionnement du Fond National pour le développement du sport destinées aux groupements sportifs locaux et réparties régionalement dans le cadre des orientations définies au sein du conseil dudit fond. [...]

Titre II Des moyens et des ressources de la Collectivité Territoriale de CORSE Chapitre Ier : Dispositions relatives aux services et aux personnels.

Article 30

Les services ou parties de services qui participent à l'exercice des compétences transférées par la présente loi sont, selon le cas, mis à disposition ou transférés à la collectivité territoriale de Corse dans les conditions fixées aux deux premiers alinéas de l'article L 4422-43 et à l'article L 4422-44 du code général des collectivités territoriales.

Article 31

Les fonctionnaires de l'Etat et les agents non titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans un service transféré en vertu de la présente loi à la collectivité territoriale de Corse sont mis de plein droit à disposition de celle-ci à titre individuel, dans les conditions fixées par l'article 125 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 32

Les fonctionnaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans un service transféré en vertu de la présente loi à la collectivité territoriale de Corse peuvent opter pour le statut de fonctionnaire territorial. Ce droit d'option est exercé dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi dans les conditions fixées aux II et III de l'article 123 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée. A l'issue de ce délai, les dispositions du IV de l'article 123 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée s'appliquent aux fonctionnaires qui n'ont pas fait usage de leur droit d'option. Toutefois, le délai de deux ans mentionné au cinquième alinéa de ce IV est, pour l'application du présent article, ramené à un an.

Les fonctionnaires de l'Etat qui exercent leur droit d'option en vue d'une intégration dans un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale se voient appliquer les conditions d'intégration et de reclassement qui sont fixées par chacun des statuts particuliers pris pour

l'application des articles 122 et 123 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée. Les services antérieurement accomplis par les fonctionnaires de l'Etat qui ont opté pour la fonction publique territoriale sont assimilés à des services accomplis dans celle-ci. *Extraits de la Loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse – NOR : INTX0000188L publiée au Jo du 23.01.02*

Echos de là bas : une vingtaine de personnel sur deux services (DRDJS et DDJS) seraient concernés. Des précisions dans Snaps Infos n°54 de décembre 2002.

La décentralisation du sport : d'autres en rêvent !

Dans son discours devant l'assemblée nationale, le premier ministre a appelé les régions motivées par le transfert de nouvelles compétences à se faire connaître : il semblerait qu'il ait été entendu.

« Une vraie régionalisation, pas un fédéralisme échevelé »

Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, a débuté un tour de France des régions dans la perspective d'une réforme de la Constitution visant à relancer la décentralisation. Jacques Blanc a décidé d'anticiper « par rapport à ce que l'Etat va demander ». Ce matin, il ouvre le débat au Conseil régional. Et souhaite envoyer un questionnaire à la population **Midi-Libre : La réforme devrait entériner le droit des régions à expérimenter de nouvelles compétences et celui de procéder à des référendums locaux. Qu'en attendez-vous précisément ?** Jacques Blanc : Depuis longtemps, je demande que la Région dispose de nouvelles compétences. [...].

Je souhaite des compétences élargies en matière de tourisme, de sport, et de culture. Le site de Font-Romeu constitue un exemple probant. Les services de l'Etat tardent à prendre des dispositions pour que le site (lycée, centre national d'entraînement et université) prenne l'élan qu'il mérite. La Région propose d'assumer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations à réaliser. Nous parlions tout à l'heure de **formation. Sur ce point, nous sommes candidat pour assumer l'entièvre responsabilité de la formation professionnelle sur notre territoire.** Il y a plein de pistes à explorer [...]. Propos recueillis par Anthony JONES Extrait de La Montagne Edition du 26 Juillet 2002

Qu'en pensez vous ? Nous attendons vos nombreuses réactions sur le forum de notre site internet.

Après les didactiques explications de notre Web Master - Daniel GAIME -, vous ne pouvez plus dire que vous en ignoriez l'existence ou que vous ne saviez pas y accéder !

Synthèse proposée par Ludovic MARTEL



Index thématique



Les thèmes « Vie Fédérale » et « Vie Syndicale » qui relatent les temps forts des regroupements de vos représentants abordent assez souvent les grands dossiers du moment, n'hésitez pas à les lire, ils sont l'origine de la ligne « politique » de votre syndicat.

VIE FÉDÉRALE

3^{ème} Congrès National de l'UNSA à Lille du 15 au 18 janvier 2002 : un congrès réussi, des objectifs à atteindre in *Snaps Infos* n°51, p 2 à 4 par JP.MALHAIRE..

VIE SYNDICALE

Trombinoscope du Bureau National élu lors du Congrès National de Toulouse in *Snaps Infos* n°53 , p 2 à 4 par L.MARTEL.

Organigramme du Bureau National élu lors du Congrès National de Toulouse in *Snaps Infos* n°53, p 5 à 7 par M.MOREAU et L.MARTEL.

Congrès de Toulouse : métiers, missions, service public, avenir : l'éducation au centre des débats in *Snaps Infos* n°52, p 2 à 19 par un collectif de rédaction.

Spécial Congrès de Toulouse du 22 au 24 mai 2000 : le SNAPS dans une société éducative in *Snaps Infos* n°51, p 16 à 31 par un collectif de rédaction.

Conseil National de Dijon les 23,24

page 24 - SNAPS Infos n° 53

L'année scolaire 2001-2002 a été particulièrement riche en négociations et dossiers : ARTT, encadrement des APS, Table ronde « Métiers-Missions-Emplois », formations...

D'autres sujets à venir ont été envisagés de façon prospective notamment lors du dernier Congrès National de Toulouse : modernisation du Service Public, décentralisation, rôle de l'état dans le sport ...

Retrouvez indexés ci-dessous par grands thèmes l'ensemble des commentaires, des prises de positions et des propositions émanant du SNAPS sur tous les grands enjeux de cette dernière année et de celles à venir au travers d'un index thématique reprenant les articles rédigés dans *Snaps Infos* depuis le numéro 49 en date de septembre 2001.

et 25 octobre 2001 : le dernier de l'ère Buffet ? in *Snaps Infos* n° 50, p 2 à 8 par un collectif de rédaction.

SNAPS s'engage seul vers une signature ... ! in *Snaps Infos* n°52, p 25 par JP.KRUMBHOLZ.

Une signature ... historique dans le « money-time » in *Snaps Infos* n°52 , p 26 par JP. KRUMBHOLZ.

Missions-Métiers-Emplois au MJS : l'intégralité du texte d'orientation in *Snaps Infos* n°52, p 27 à 31.

Missions-Métiers-Emplois : le sprint final :« la création du corps supérieur acquise ? » in *Snaps Infos* n°50, p 12 par JP.KRUMBHOLZ.

ENTRETIEN - NOTATION - AVANCEMENT

Les ressorts de la motivation au travail ou le leurre de la notation au mérite in *Snaps Infos* n°53 , p 13 à 14 par A.JEHANNE.

Notation, piège abscons ! in *Snaps Infos* n°53, p 10 à 12 par C.LERNOULD.

Un peu de vocabulaire pour mieux comprendre le système d'avancement in *Snaps Infos* n°51 , p 14 à 15 par M.CHAPUIS.

Notation 2001 : passable, bien, excellent ... ? in *Snaps Infos* n°50, p 22 à 23 par un collectif de rédaction.

FORMATION CONTINUE

La formation Continue in *Snaps Infos* n°52, p 20 à 21 par A.JEHANNE.

TABLE RONDE

Missions-Métiers-Emplois : « Le

Index thématique



Pour une application rigoureuse de l'accord cadre sur la formation continue 2001-2004 in *Snaps Infos n°50*, p 14 à 15 par A. JEHANNE.

VAP - VAE

Ils sont formidables ! in *Snaps Infos n°53*, p 15 par A. JEHANNE.

La Validation d'acquis de l'expérience : regard sur la nouvelle Loi dans le champ de la jeunesse et des sports in *Snaps Infos n°51*, p 9 par A. JEHANNE.

La Validation d'acquis de l'expérience in *Snaps Infos n°49*, p 11 par A. JEHANNE.

CTPM

Un CTPM le 24/10/01 en attendant ceux des 19.11 et 05.12.01 « une histoire un peu folle » in *Snaps Infos n°50*, p 16 par JP. KRUMBHOLZ.

CTPM du 31/07/01 in *Snaps Infos n°49*, p 6 à 10 par JP. KRUMBHOLZ.

ARTT

Mise en place de l'ARTT : l'heure des travaux pratiques locaux in *Snaps Infos n°51*, p 8 par JP. KRUMBHOLZ.

L'ARTT et ses conséquences sur la gestion des stages in *Snaps Infos n°51*, p 12 par D. GAIME.

ARTT : un conflit évité de justesse, une conclusion laborieuse, une application future lourde de conséquence in *Snaps Infos n°50*, p 16 à 21 par JP. KRUMBHOLZ.

ARTT : une logique d'affrontement et des promesses non tenues in *Snaps Infos n°49*, p 12 à 15 par A. JEHANNE et JP. KRUMBHOLZ.

INDEX THÉMATIQUE

Index thématique in *Snaps Infos*

n°53 , p 24 à 25 par L.MARTEL
Index thématique in *Snaps Infos n°49*, p 18 à 21 par L.MARTEL.

RÉFORME DE L'ETAT - MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC

Motion proposée par la commission « Quel service public des APS ? in *Snaps Infos n°52* , p 10 rapportée par C.LERNOULD.

Motion proposée par la commission « Les personnels Techniques et Pédagogiques du MJS : moteur de la modernisation du service public ? in *Snaps Infos n°52* , p 11 rapportée par JF. TALON et A.JEHANNE.

Quel service public des APS ? in *Snaps Infos n°51* , p 27 à 29 par C.LERNOULD et L.MARTEL.

Les personnels Techniques et Pédagogiques du MJS : moteur de la modernisation du service public ? in *Snaps Infos n°51* , p 29 à 30 par C.LERNOULD et L.MARTEL

A propos de qualité au MJS in *Snaps Infos n°50* , p 10 à 11, interview de M.BRESSANT réalisé par L.MARTEL

Une nouvelle instance pour le dialogue social : la commission locale interministérielle de coordination in *Snaps Infos n°50*, p 24 par JP..MALHAIRE.

LOI SUR LE SPORT

Encadrement des APS : le clash in *Snaps Infos n°51*, p 5 par JP.KRUMBHOLZ.

MÉDECINE DU SPORT AU MJS - DOPAGE

Intervention du Dr F.DEPIESSE, représentant du collège des médecins au SNAPS, lors du Congrès National de Toulouse in *Snaps Infos*

n°52 , p 14 et p 15 par Dr F.DEPIESSE.
Le SNAPS assure la santé statutaire des médecins du MJS : histoire d'une convergence de vue in *Snaps infos n°50*, p 25 par Dr F.DEPIESSE, Dr C.PALIERNE et JP.KRUMBHOLZ.

Développement – Orientation de la médecine du sport au sein du MJS in *Snaps infos n°50* , p 26 et p 27 par Dr F.DEPIESSE et Dr C.PALIERNE.

SPORT ET DÉCENTRALISATION

Sport et décentralisation : un sujet d'actualité ? , in *Snaps Infos n°53* , p 23 par L.MARTEL

SPORT-EDUCATION

Motion proposée par la commission «Quelle place pour le « Sport » dans la société éducative , in *Snaps Infos n°52*, p 9 rapporteurs C. CARPENTIER et G.LETESSIER.

Quelle place pour le « Sport » dans la société éducative, in *Snaps Infos n°51*, p 26 à 27 par C.LERNOULD et L.MARTEL

NOTRE HISTOIRE NOTRE CULTURE

Culture syndicale : et si le syndicalisme trouvait son pendant dans l'organisation du sport ? in *Snaps infos n°50*, p 28 à 29 par L.MARTEL.

UTILE - VIE PRATIQUE - ACTUALITÉS

Le site Web Snaps in *Snaps Infos n°53* , p 16 à 19 à par D.GAIME.

Vos grilles de traitements in *Snaps infos n°53* , p 26 à 27 par M.CHAPUIS et L.MARTEL

Associativement vôtre ! in *Snaps infos n°49* , p 24 à 27 par F.RIBEIRO.

Réalisé par
Ludovic MARTEL



Pour une rentrée moins difficile ! !

QUELQUES DESTINATIONS DE RÊVE POUR COMMENCER ...

CORSE

Rentrée des enseignants**Rentrée (élèves 1er degré)**

Toussaint

Noël

Hiver

Printemps

Début des vacances d'été

Lundi 2 septembre 2002

Mardi 3 septembre 2002

Du mercredi 23 octobre 2002 au lundi 4 novembre 2002

Du samedi 21 décembre 2002 au lundi 6 janvier **2003**

Du samedi 15 février 2003 au lundi 03 mars 2003

Du samedi 12 avril 2003 au lundi 28 avril 2003

Samedi 28 juin 2003

GUADELOUPE**Rentrée des élèves 2nd degré****Rentrée des élèves 1er degré**

Toussaint

Noël

Carnaval

Congés spécifiques

Pâques

Abolition de l'esclavage

Début des vacances d'été

Jeudi 5 septembre 2002

Vendredi 6 septembre 2002

Du samedi 26 octobre au lundi 4 novembre 2002

Du samedi 21 décembre 2002 au lundi 6 janvier **2003**Du samedi 1^{er} mars au lundi 10 mars 2003

Mi-carême : le jeudi 27 mars 2003

Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2003

Mardi 27 mai 2003

Samedi 28 juin 2003

MARTINIQUE**Rentrée des enseignants****Rentrée des élèves**

Toussaint

Noël

Carnaval

Pâques

Abolition de l'esclavage

Ascension

Début des vacances d'été

Lundi 2 septembre 2002

Mardi 3 septembre 2002

Du mercredi 23 octobre au lundi 4 novembre 2002

Du samedi 21 décembre 2002 au lundi 6 janvier **2003**

Du vendredi 28 février au lundi 10 mars 2003

Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2003

Du mercredi 21 mai au lundi 26 mai 2003

Du mercredi 28 mai au lundi 2 juin 2003

Samedi 28 juin 2002

REUNION**Rentrée des enseignants****Rentrée scolaire des élèves**Vacances après la 1^{ère} période

Vacances de l'été austral

Vacances après la 3^e périodeVacances après la 4^e période

Vacances de l'hiver austral

Lundi 19 août 2002

Mardi 20 août 2002

Du samedi 12 octobre 2002 au lundi 28 octobre 2002

Du jeudi 19 décembre 2002 au lundi 27 janvier **2003**

Du samedi 8 mars 2003 au lundi 24 mars 2003

Du mercredi 30 avril 2003 au jeudi 15 mai 2003

Samedi 12 juillet 2003



GUYANE

Rentrée enseignants
Rentrée élèves 2nd degré
Rentrée élèves 1er degré
Toussaint
Noël
Carnaval
Congés spécifiques
Pâques
Pentecôte et Abolition de l'esclavage
Début des vacances d'été

Lundi 2 septembre 2002
Mercredi 4 septembre 2002
Jeudi 5 septembre 2001
Du samedi 26 octobre 2002 au lundi 4 novembre 2002
Du samedi 21 décembre 2002 au lundi 6 janvier **2003**
Du mercredi 26 février 2003 au lundi 10 mars 2003
Mi-carême : jeudi 27 mars 2003
Du samedi 12 avril 2003 au lundi 28 avril 2003
Du vendredi 06 au mercredi 11 juin 2003
Vendredi 27 juin 2003

ZONE A : CAEN - CLERMONT-FERRAND - GRENOBLE - LYON MONTPELLIER NANCY-METZ NANTES - RENNES - TOULOUSE

Rentrée scolaire des enseignants
Rentrée scolaire des élèves
Toussaint
Noël
Hiver
Printemps
Début des vacances d'été

Lundi 2 septembre 2002
Mardi 3 septembre 2002
Du mercredi 23 octobre 2002 au lundi 4 novembre 2002
Du samedi 21 décembre 2002 au lundi 6 janvier **2003**
Du samedi 22 février 2003 au lundi 10 mars 2003
Du samedi 19 avril 2003 au lundi 05 mai 2003
Samedi 28 juin 2003

ZONE B : AIX-MARSEILLE - AMIENS - BESANÇON - DIJON - LILLE - LIMOGES - NICE - ORLÉANS-TOURS - POITIERS - REIMS - ROUEN - STRASBOURG

Rentrée scolaire des enseignants
Rentrée scolaire des élèves
Toussaint
Noël
Hiver
Printemps
Début des vacances d'été

Lundi 2 septembre 2002
Mardi 3 septembre 2002
Du mercredi 23 octobre 2002 au lundi 4 novembre 2002
Du samedi 21 décembre 2002 au lundi 6 janvier **2003**
Du samedi 15 février 2003 au lundi 03 mars 2003
Du samedi 12 avril 2003 au lundi 28 avril 2003
Samedi 28 juin 2003

ZONE C : BORDEAUX - CRÉTEIL - PARIS - VERSAILLES

Rentrée scolaire des enseignants
Rentrée scolaire des élèves
Toussaint
Noël
Hiver
Printemps
Début des vacances d'été

Lundi 2 septembre 2002
Mardi 3 septembre 2002
Du mercredi 23 octobre 2002 au lundi 4 novembre 2002
Du samedi 21 décembre 2002 au lundi 6 janvier **2003**
Du samedi 8 février 2003 au lundi 24 février 2003
Du samedi 05 avril 2003 au mardi 22 avril 2003
Samedi 28 juin 2003



Toutes les grilles indiciaires

CHARGÉ D'EPS

Décret n°60-403 du 06.11.1992 – RLR 824-0 a Arrêté du 30.05.1990 – RLR 204-0 c

Classe exceptionnelle

	Ind Brut	INM	Avancement d'échelon	
5 ^{ème} éch	966	782		
4 ^{ème} éch	910	740	du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	4 ans
3 ^{ème} éch	850	694	du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	4 ans
2 ^{ème} éch	810	663	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	3 ans 6 mois
1 ^{er} éch	741	611	du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	3 ans

Hors classe

	Ind Brut	INM	Avancement d'échelon	
6 ^{ème} éch	801	657		
5 ^{ème} éch	741	611	du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans
4 ^{ème} éch	645	538	du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	3 ans
3 ^{ème} éch	607	509	du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	3 ans
2 ^{ème} éch	569	480	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	3 ans
1 ^{er} éch	538	456	du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans

Classe normale

	Ind Brut	INM	Avancement d'échelon			
				Ancienneté	Choix	Grand choix
11 ^{ème} éch	646	539	Du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	4 ans 6 mois	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois
10 ^{ème} éch	608	510	Du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	4 ans 6 mois	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois
9 ^{ème} éch	570	481	Du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	4 ans	3 ans 6 mois	2 ans 6 mois
8 ^{ème} éch	539	457	Du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	3 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
7 ^{ème} éch	504	433	Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
6 ^{ème} éch	478	414	du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
5 ^{ème} éch	449	393	du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans 6 mois	2 ans	2 ans 6 mois
4 ^{ème} éch	423	375	du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	1 an 6 mois	1 an	
3 ^{ème} éch	395	358	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	1 an 6 mois	1 an	
2 ^{ème} éch	366	338	du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	1 an		
1 ^{er} éch	306	296				

PROFESSEUR DE SPORT

Décret n°85-720 du 10.07.1985 – RLR 915-0 Arrêté du 17.10.1990 – RLR 204-2

Hors classe

	Ind Brut	INM	Avancement d'échelon	
7 ^{ème} éch	966	782		
6 ^{ème} éch	910	740	du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans
5 ^{ème} éch	850	694	du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans
4 ^{ème} éch	780	641	du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans 6 mois
3 ^{ème} éch	726	600	du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	2 ans 6 mois
2 ^{ème} éch	672	558	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	2 ans 6 mois
1 ^{er} éch	587	494	du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	2 ans 6 mois

Toutes les grilles indiciaires



Classe normale

	Ind Brut	INM	Avancement d'échelon			
				Ancienneté	Choix	Grand choix
11 ^{ème} éch	801	657	Du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	5 ans 6 mois	4 ans 6 mois	3 ans
10 ^{ème} éch	741	611	Du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	5 ans	4 ans	3 ans
9 ^{ème} éch	682	566	Du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	4 ans 6 mois	4 ans	2 ans 6 mois
8 ^{ème} éch	634	530	Du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	3 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
7 ^{ème} éch	587	494	Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	3 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
6 ^{ème} éch	550	466	du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	3 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
5 ^{ème} éch	510	438	du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	2 ans 6 mois
4 ^{ème} éch	480	415	du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	1 an		2 ans
3 ^{ème} éch	450	394	du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	9 mois		
2 ^{ème} éch	423	375	du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	3 mois		
1 ^{er} éch	379	348				

MAÎTRE AUXILIAIRE

Décret n°62-379 du 03.04.1962 – RLR 841-0 Arrêté du 09.03.1973 – RLR 206-2 b

Catégorie I

	Ind Brut	INM
8 ^{ème} éch	603	506
7 ^{ème} éch	573	483
6 ^{ème} éch	541	459
5 ^{ème} éch	510	438
4 ^{ème} éch	480	415
3 ^{ème} éch	450	394
2 ^{ème} éch	423	375
1 ^{er} éch	379	348

Catégorie II

	Ind Brut	INM
8 ^{ème} éch	521	446
7 ^{ème} éch	479	415
6 ^{ème} éch	450	394
5 ^{ème} éch	436	383
4 ^{ème} éch	412	367
3 ^{ème} éch	381	350
2 ^{ème} éch	361	334
1 ^{er} éch	340	320

Catégorie III

	Ind Brut	INM
8 ^{ème} éch	444	389
7 ^{ème} éch	421	373
6 ^{ème} éch	389	355
5 ^{ème} éch	363	336
4 ^{ème} éch	340	320
3 ^{ème} éch	321	306
2 ^{ème} éch	302	293
1 ^{er} éch	267	271

Catégorie IV

	Ind Brut	INM
8 ^{ème} éch	384	351
7 ^{ème} éch	370	341
6 ^{ème} éch	351	327
5 ^{ème} éch	332	314
4 ^{ème} éch	320	305
3 ^{ème} éch	312	300
2 ^{ème} éch	288	282
1 ^{er} éch	267	271

CONTRACTUELS DES CADRES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES DE LA JS

Décret n°63-435 du 01.09.1963 – RLR 917-3 Arrêté du 28.06.1978 – RLR 206-4

1^{ère} catégorie

	Ind Brut	INM
11 ^{ème} éch	801	657
10 ^{ème} éch	762	627
9 ^{ème} éch	716	592
8 ^{ème} éch	669	557
7 ^{ème} éch	629	526
6 ^{ème} éch	582	491
5 ^{ème} éch	529	452
4 ^{ème} éch	476	413
3 ^{ème} éch	434	382
2 ^{ème} éch	377	346
1 ^{er} éch	340	320

2^{ème} catégorie

	Ind Brut	INM
11 ^{ème} éch	659	549
10 ^{ème} éch	634	530
9 ^{ème} éch	608	510
8 ^{ème} éch	570	481
7 ^{ème} éch	536	456
6 ^{ème} éch	497	427
5 ^{ème} éch	456	398
4 ^{ème} éch	419	371
3 ^{ème} éch	473	343
2 ^{ème} éch	332	314
1 ^{er} éch	306	296

3^{ème} catégorie

	Ind Brut	INM
11 ^{ème} éch	487	420
10 ^{ème} éch	476	413
9 ^{ème} éch	460	402
8 ^{ème} éch	438	385
7 ^{ème} éch	413	368
6 ^{ème} éch	383	351
5 ^{ème} éch	359	333
4 ^{ème} éch	336	317
3 ^{ème} éch	311	300
2 ^{ème} éch	288	282
1 ^{er} éch	242	260



Adhérer



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



Comment adhérer au SNAPS ?

Bulletin d'adhésion au SNAPS

(période 1er sept 2002 au 31 août 2003)

Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin

75640 PARIS Cedex 13

Tél.: 01 40 78 28 58 ou 60 - Fax: 01 40 78 28 59

NOM en lettres capitales

Affection Service ou Etablissement :

Prénom

Votre rôle exact

NOM de jeune fille

NOTE

Votre CORPS et GRADE (1)

ADRESSE personnelle :

ECHELON (1)

Dernière date de promotion

Classe normale	Hors classe
----------------	-------------

Votre CORPS et GRADE d'origine
(Si vous êtes en détachement)

Tel domicile :

Tel bureau :

Fax :

E.mail :

(1) renseignements figurant sur votre bulletin de paie.

Montant cotisation annuelle versée en Euros (voir tableau ci-joint)

.....Euros

Date

SIGNATURE

J'adresse dès septembre, ce bulletin d'adhésion à mon secrétaire régional SNAPS

accompagné du chèque correspondant

OU

de l'autorisation de prélèvement ci-dessous

dûment complétés.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux données, du 6 janvier 1978

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT COTISATIONS SNAPS

N° National émetteur

110.809

J'autorise l'établissement bancaire teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

A TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom

N° Voie

Code postal Ville

C

COMpte à DEBITER

Code établissement

Code guichet

N° de compte Clé

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier et y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB, postal RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

ORGANISME CRÉANCIER

Désignation

CASDEN Banque Populaire

recouvreur

pour le compte du SNAPS

77424 Marne la Vallée Cedex 02

B ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Nom

Adresse

Code postal et bureau distributeur

D Date et signature du titulaire du compte.

à le signature

Tarif syndical



Tarif 2002/2003 des cotisations SNAPS

pour les fonctionnaires d'Etat de la FPT et du secteur privé

(Indice nouveau majoré X **0,26** arrondi et divisible par 3)

Echelon	Indice	Prix
1	494	129
2	558	144
3	600	156
4	641	168
5	694	180
6	740	192
7	782	204

Renseignements complémentaires

SNAPS

Maison du Sport Français
1 av. Pierre de Coubertin
75640 PARIS Cedex 13
Tel : 01 40 78 28 58 ou 60
Fax : 01 40 78 28 59
ou auprès de
votre secrétaire régional.

CE d'EPS et CE d'EPJ								
Classe normale		Hors classe	Classe exceptionnelle					
Echelon	Indice	Prix	Echelon	Indice	Prix	Echelon	Indice	Prix
1	294	75						
2	337	87						
3	358	93						
4	375	99						
5	393	102						
6	414	108						
7	433	114	1	456	120			
8	457	120	2	480	126			
9	481	126	3	509	132			
10	510	132	4	538	141			
11	539	141	5	611	159	1	611	159
			6	657	171	2	663	171
						3	694	180
						4	740	192
						5	782	204

Autres tarifs salariés et contractuels

Cas particuliers

Cas particuliers

Temps partiel : au prorata du temps effectué.
Mise à disposition ou détaché : INM x **0,26**
Disponibilité avec salaire : **30**
Congé parental ou congé formation : **30**
Demandeurs d'emploi : **30**
(pour toute la carrière) 1ère année d'adhésion : **50 %**
Retraite : **40% du dernier indice**

Contrats de Droit Privé

Contrats de droit privé
tous les salariés (éducateurs sportifs...)
contrat à durée déterminée (CDD)
contrat à durée indéterminée (CDI)
contrat de préparation olympique ou de haut niveau
Tableau ci-contre

Salaire compris entre			Prix
1	et	915	55
916	et	1067	65
1068	et	1220	71
1221	et	1372	81
1373	et	1524	91
1525	et	1677	101
1678	et	1829	110
1830	et	1982	117
1983	et	2134	127
3135	et	2287	136
2288	et	2439	146
2440	et	2592	156
2593	et	2744	162
2745	et	2896	172
2897	et	3049	182



Vos interlocuteurs

Les secrétaires régionaux du SNAPS

Section		Nom prénom		Adresse			Tel domicile	Tel bureau	Fax	Mail
01 ALSACE	M.	ASSED LIEGEO	TAHAR	33, ROUTE DE LA WANTZENAU	67000	STRASBOURG	03 88 31 82 12	03 88 45 30 33		assed@wanadoo.fr
02 AQUITAINE	M.	LETTERON	HERVE	19 RUE CHABRY	33000	BORDEAUX	05 56 66 31 46			herve.letteron@wanadoo.fr
03 AUVERGNE	M.	GAIME	DANIEL	LE LAIRE	63500	LE BROC	04 73 55 03 66	04 73 34 91 79 06 72 94 61 81	04 73 55 12 46	daniel.gaime@wanadoo.fr
04 BASSE-NORMANDIE	M.	JEHANNE	ALAIN	10, RUE DE MONTREAL	14000	CAEN	02 31 74 64 58	02 31 43 26 46 06 68 34 96 96	02 31 93 71 50	alain.jehanne@wanadoo.fr
05 BOURGOGNE	M.	ANDRE	PASCAL	IMPASSE JEAN ANOUILH BD. ALBERT EINSTEIN	21000	DIJON	03 80 70 92 16	03 80 68 39 00 03 80 70 92 16	03 80 68 39 01 03 80 70 92 16	pascal.andre@jeunesse-sports.gouv.fr
06 BRETAGNE	M.	FAUVEAU	LOUIS	LA ROBINNERIE	35320	SAULNIERES	02 99 44 62 35	02 23 48 24 40	02 23 48 24 01	loic.logeais@jeunesse-sports.gouv.fr
07 CENTRE	M.	VENDROT	MICHEL	116, RUE DE L'AISNE	45160	OLIVET	02 38 63 64 46	02 38 77 49 18	02 38 53 98 99	michel.vendrot@jeunesse-sports.gouv.fr
08 CHAMPAGNE	M.	RALITE	FRANTZ	15 RUE DE L'EGLISE	51510	COOLUS	03 26 70 42 67	03 26 26 98 23		frantz.ralite@jeunesse-sports.gouv.fr
09 CORSE	M.	MARTEL	LUDOVIC	LOTISSEMENT "CARAGHJA" N°14	20600	FURIANI	04 95 34 40 24	04 95 32 85 85	04 95 32 16 67	Ludovic.Martel@wanadoo.fr
10 FRANCHE-COMTE	M.	VALOGNES	Éric	76, RUE DE LA FONTAINE AUX DAIMS	39000	LONS LE SAUNIER	03 84 24 28 97	03 84 35 27 00	03 84 35 27 27	eric.valognes@jeunesse-sports.gouv.fr
11 HAUTE-NORMANDIE	M.	MADILLAC	PATRICE	30, RESIDENCE LA CHESNAYE	76960	NOTRE DAME DE BONDEVILLE	02 35 74 03 94	02 32 18 15 38		p.madillac@free.fr
12 LANGUEDOC-ROUSSILLON	M.	MALHAIRE	JEAN-PIERRE	65, RUE PIERRE D'AUVERGNE	34080	MONTPELLIER	04 67 10 83 78	04 67 10 14 23 - 06 89 38 36 81	04 67 10 83 78 (D)	malhaire@unsa-education.org
13 LIMOUSIN	M.	ALLAMAN	JEAN-MARC	12, RUE GEORGES DUHAMEL	87100	LIMOGES		05 55 33 92 27		allaman@club-internet.fr
14 LORRAINE	M.	BACHELIER	CHRISTOPHE	64, RUE DU GENERAL LECLERC	54220	MALZEVILLE	03 83 20 47 64 - 06 80 40 05 59	03 83 21 25 10	03 83 29 20 40 (B)	christophe.bachelier@jeunesse-sports.gouv.fr
15 MIDI-PYRENEES	M.	PERROT	ANDRE	7, AVENUE DU MARECHAL JUIN	46000	CAHORS	05 65 35 02 45	05 34 41 73 00 05 34 41 73 73 (B)	ar.perrot@wanadoo.fr	
16 NORD	M.	BAUDE	FRANCK	2, CLOS DU BOIS JOLI	59139	WATTIGNIES	03 20 95 03 00	03 20 14 42 93	03 20 14 43 24	snaps.5962@liberty.surf.fr
17 PAYS DE LA LOIRE	M.	DUBOIS	DANIEL	6, RUE DES QUATRE PEUPLIERS	44190	CLISSON	02 40 52 44 51	02 40 52 44 51 - 06 15 44 36 32	Fax et messagerie 02 40 52 44 55	daniel.dubois@jeunesse-sports.gouv.fr
18 PICARDIE	M.	DELAFOLE	MARIE-HELENE	19 RUE LUCIEN Laine RES. LES 3 RIVIERES	60000	BEAUVAIS	03 44 48 92 08	03 44 06 06 06		delafolie@hotmail.com
19 POITOU-CHARENTES	M.	LIBOZ	PATRICE	19 RUE DES PLANTERIES POUZIOUX LA JAUNIE	86000	VOUQUEUIL QOUS BIARD	05 49 50 31 18	03 49 37 08 91		patrice.liboz@jeunesse-sports.gouv.fr
20 PROVENCE	M.	HAMON	GILLES	LES HAUTS DE NIEL N°1 ROUTE D'AIX	13510	EGUILLES	04 42 92 33 63	04 91 62 83 00 - 06 07 38 91 17	04 42 92 33 63	crg.hamon@wanadoo.fr
21 ILE DE FRANCE	MME	ANDRACA	CAROLLE	252, RUE DE CHARENTON	75012	PARIS	01 43 43 70 92	01 40 77 55 93	01 40 77 56 58	carolle.andraca@jeunesse-sports.gouv.fr
22 LYONNAIS		SNAPS		1AV PIERRE DE COUBERTIN	75013	PARIS CEDEX 13		01 40 78 28 58 ou 60	01 40 78 28 59	snaps@fen.fr
23 DAUPHINE-SAVOIE	M.	REPELLIN	BERNARD	LE THICAUD	38320	HERBEYS	04 76 73 65 80	04 76 33 53 45 06 07 70 36 81	04 76 33 53 79 (B)	ebesson@ra.jeunesse-sports.gouv.fr
24 COTE D'AZUR	M.	TRILLING	WALTER	VILLA LE BELVEDERE IMPASSE DU BELVEDERE	.06600	ANTIBES	04 93 74 61 97	06 61 48 30 54	04 93 65 80 55 (D)	Trilling.Walter@wanadoo.fr
971 GUADELOUPE	M.	ROBERT	GEOFFROY	TOUR MIQUEL N° 3 ESC. A, APT. 321	97110	POINTE A PITRE	0 590 22 29 38	0 590 83 18 81	0 590 83 04 62	geoffroy.robert2@wanadoo.fr
972 MARTINIQUE	M.	CESAIRE	RAYMOND	RESIDENCE POINTE SAVANE	97231	LE ROBERT	0 596 65 23 65	0 596 59 03 10	0 596 65 62 68	cesair.t.raymond@wanadoo.fr
973 GUYANE	M.	TAULELLE	BERNARD	9, RUE HOMAT	97354	REMIRE-MONTJOL	594 383 556	0 594 29 92 08	0594 383556 (D) 0594 300059 (B)	cbtaulelle@wanadoo.fr
974 LA REUNION	M.	BOUVARD	GUY	LA BRETAGNE 8, CHEMIN DES VACOAS	97490	STE CLOTILDE	02 62 52 58 80	02 62 20 96 73		guy.bouvard@guetali.fr
978 NOUVELLE CALEDONIE		SNAPS		MAISON DU SPORT FRANCAIS	75013	PARIS CEDEX 13		01 40 78 28 58 ou 60	01 40 78 28 59	snaps@fen.fr
984 TAHITI	M.	CRAWFORD	JOHN	BP 4275	98713	PAPEETE RP	00 689 48 26 06	00 689 54 09 54	00 689 42 14 66	